



**Assemblée générale
Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/1996/32 (Part III)
E/ICEF/1996/12 (Part III)
24 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES
NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE SUR LES TRAVAUX DE
SA SESSION ANNUELLE DE 1996

(17-21 juin 1996)*

* Le présent document est la version ronéotypée du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle (17-21 juin 1996). Les rapports sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires (22-25 janvier et 9-12 avril 1996), ont été publiés en tant que parties I et II, respectivement. Ces rapports, ainsi que celui sur les travaux de la troisième session ordinaire (16-19 septembre 1996), seront regroupés en un rapport définitif qui constituera le Supplément No 12 des Documents officiels du Conseil économique et social, 1996 (E/1996/32/Rev.1-E/ICEF/1996/12/Rev.1).

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
I. ORGANISATION DE LA SESSION	1 - 5	4
A. Déclarations du Président et de la Directrice générale	1 - 2	4
B. Adoption de l'ordre du jour	3 - 6	4
C. Élection du bureau du Conseil d'administration .	7 - 8	6
II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9 - 207	7
A. Rapport du Directeur général	9 - 29	7
B. Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants	30 - 39	12
C. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999 . .	40 - 66	14
D. Examen des politiques et des stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant	67 - 69	19
E. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF	70 - 83	20
F. Opération Cartes de voeux et opérations connexes	84 - 97	22
G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF : rapport d'activité . .	98 - 123	25
H. Harmonisation de la présentation des budgets . .	124 - 134	30
I. Projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels	135 - 145	32
J. Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya	146 - 148	35
K. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires . . .	149 - 156	35
L. Rapport du Groupe de travail sur la documentation	157 - 162	37
M. Remise du Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996	163	38

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Page</u>
N. Questions diverses	164 - 202	38
O. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration . . .	203 - 207	45
III. CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'UNICEF	208 - 213	47
IV. DÉCISIONS ADOPTÉES		49
1996/21. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants . . .		49
1996/22. Opération Carte de voeux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1996		49
1996/23. Rapport du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation concernant les travaux de sa cinquième réunion		51
1996/24. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur les travaux de sa session extraordinaire		51
1996/25. Groupe de travail sur la documentation		52
1996/26. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999		52
1996/27. Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection		53
1996/28. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF		54

I. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Déclarations du Président et de la Directrice générale

1. Le Président dit que la présente session annuelle revêtait une importance particulière car on y célébrait le cinquantième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Les membres de la famille de l'UNICEF présents à cette session – ministres et représentants de gouvernements, comités nationaux, organisations non gouvernementales (ONG) et fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs – avaient oeuvré durant 50 ans en faveur des enfants et des femmes du monde entier, et comptaient à leur actif de nombreux succès importants. La session serait l'occasion de louer ces réalisations et de réfléchir à l'avenir afin de définir les mesures que le Conseil pourrait prendre pour aider le Fonds à relever les défis du XXI^e siècle.

2. La Directrice générale a ajouté que pendant 50 ans, le Conseil d'administration avait guidé les travaux du secrétariat tandis que l'UNICEF, au départ "Fonds international de secours à l'enfance" ayant essentiellement pour tâche de secourir les enfants des pays ravagés par la seconde guerre mondiale, était devenu un organisme opérationnel spécialisé dans la survie, le développement et, de plus en plus, la protection des enfants et des femmes dans le monde entier. Durant 50 ans, l'UNICEF, les gouvernements et les ONG avaient travaillé de concert, établissant des structures solides de coopération en faveur des enfants et contribuant de façon remarquable à améliorer la santé et le bien-être de ces derniers. Durant 50 ans, les fonctionnaires de l'UNICEF sur le terrain avaient travaillé dans des conditions souvent difficiles ou dangereuses pour venir en aide aux enfants démunis, et certains d'entre eux avaient trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. Durant 50 ans, l'UNICEF s'était employé à gagner la confiance de ses partenaires et du grand public dans l'accomplissement de sa mission. (Voir E/ICEF/1996/CRP.19 pour le texte intégral de cette déclaration.)

B. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour de la session, tel qu'il est reproduit dans le document E/ICEF/1996/13, était le suivant :

- Point 1. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et organisation des travaux
- Point 3. Rapport du Directeur général
- Point 4. Rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants
- Point 5. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999
- Point 6. Examen des politiques et des stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant
- Point 7. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF
- Point 8. Opération Cartes de voeux et opérations connexes :

/...

- a) Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de voeux pour 1996
- b) Rapport financier et comptes de l'opération Cartes de voeux pour l'exercice achevé le 30 avril 1995

Point 9. État d'avancement du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF

Point 10. Harmonisation de la présentation des budgets

Point 11. Projet de rapport du Secrétaire général sur l'amélioration des mécanismes de contrôle interne en ce qui concerne les fonds et programmes opérationnels

Point 12. Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

Point 13. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Point 14. Rapport du Groupe de travail de la documentation

Point 15. Questions diverses

Point 16. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

4. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté certaines des modifications apportées au projet d'ordre du jour lors de la réunion préalable à la session du 24 mai. Il a indiqué que l'on élirait un vice-président représentant le groupe des États d'Asie. La cérémonie de la remise du prix Maurice Pate de l'UNICEF aurait lieu le 19 juin. La Présidente de l'Association mondiale du personnel prendrait la parole devant le Conseil après l'introduction du point 9 de l'ordre du jour relatif au Programme de perfectionnement des méthodes de gestion. L'ordre du jour de la troisième session ordinaire, qui devait se tenir en septembre, serait examiné au titre du point 15 (Questions diverses). Le Secrétaire a également informé les membres du Conseil qu'une réunion officielle consacrée au Congrès mondial sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales aurait lieu le 18 juin et serait ouverte par Mme Lisbet Palme. L'ordre du jour a ensuite été adopté.

5. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que certaines délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session et avaient informé le secrétariat des points de l'ordre du jour auxquels elles portaient un intérêt particulier. Il s'agissait des délégations des pays suivants (le cas échéant, les points de l'ordre du jour mentionnés figurent entre parenthèses) : Afrique du Sud (tous), Albanie, Algérie (tous), Allemagne (tous), Arménie (3, 4, 5, 7), Australie, Autriche (aucun), Bangladesh (tous), Bélarus, Belgique (tous), Bénin (tous), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cap-Vert, Colombie, Congo, Croatie, Djibouti, Égypte, Érythrée, Espagne (tous), Finlande, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Irlande (tous), Israël, Kazakstan (tous), Lettonie (tous), Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte (tous), Mexique (tous), Mozambique, Népal (tous), Nouvelle-Zélande (3, 4, 5, 6, 7), Nicaragua, Nigéria, Panama, Pologne

/...

(tous), Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République tchèque, Saint-Siège (tous), Slovaquie, Slovénie, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Turkménistan, Yémen et Zimbabwe.

6. En outre, la Ligue des États arabes avait présenté des pouvoirs, de même que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (7), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) (6), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF (tous), le Conseil consultatif anglican, la Communauté internationale baha'ie, l'Université spirituelle internationale des Brahma-Kumaris (4, 13), Caritas Internationalis, l'Union catholique internationale de service social (6), le Service chrétien mondial, la Dhaka Ahsania Mission, l'Association internationale des Lions Club, le Bureau international catholique de l'enfance (6), le Comité international de la Croix-Rouge, le Conseil international des psychologues (6), le Conseil international des femmes, le Conseil international de l'action sociale (3, 4, 6, 9, 10, 13), la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des travailleurs sociaux (3, 4, 5, 6, 9, 12, 13), Pax Christi International (6), le Mouvement mondial des mères (5, 6, 8), l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (6, 7, 13), et le Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF (1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 16).

C. Élection du bureau du Conseil d'administration

7. Le Président a annoncé que le Conseil d'administration avait approuvé l'élection de M. Hicham Hamdan (Liban) au poste de Vice-Président représentant le groupe des États d'Asie, en remplacement de Mme Mitra Vasisht (Inde), avec effet immédiat, jusqu'à l'expiration du présent mandat.

8. En ce qui concerne la candidature présentée au nom du groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le Conseil d'administration a approuvé l'élection de M. Dino Beti (Suisse) au poste de Vice-Président, en remplacement de M. Jan Top Christensen (Danemark), à compter du 1er juillet, jusqu'à l'expiration du présent mandat.

II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Rapport du Directeur général

9. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Directeur général [E/ICEF/1996/10 (Part I)] et d'une note établie par le secrétariat sur certains problèmes rencontrés par l'UNICEF au cours de l'année passée et les mesures prises pour y remédier (E/ICEF/1996/CRP.24). La Directrice générale a présenté ces deux documents.

10. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF à l'occasion de son cinquantième anniversaire, salué ses réalisations et évoqué aussi bien le dévouement de son personnel que celui des comités nationaux. Le Fonds avait gagné l'estime du monde entier parce qu'il avait contribué réellement à améliorer les conditions de vie des enfants. Un intervenant a donné lecture d'un message officiel du Président de son pays.

11. De l'avis de plusieurs délégations, la note du secrétariat complétait utilement le rapport du Directeur général parce qu'on y mettait l'accent sur les droits des enfants et la diminution persistante des contributions des donateurs à la masse commune des ressources. De nombreux intervenants ont proposé qu'à l'avenir, le rapport principal soit plus court, d'une lecture plus aisée, plus analytique et plus méthodique dans le choix des sujets traités. Il devrait être concis au lieu de répéter ou reprendre le contenu d'autres rapports, et s'en tenir à la terminologie utilisée habituellement par l'ONU, s'agissant des questions relatives aux femmes par exemple.

12. De nombreuses délégations ont approuvé l'accent mis dans le rapport sur la diminution persistante des contributions à la masse commune des ressources et elles ont engagé les gouvernements à en accroître le montant. Les contributions étaient vitales dans la mesure, en particulier, où elles permettaient de préserver le caractère multilatéral des activités de coopération de l'UNICEF. Plusieurs délégations ont suggéré de revoir les critères régissant l'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources et d'en améliorer la transparence. Un intervenant a dit que le montant des fonds prélevés sur la masse commune pour être alloués aux différents pays devrait faire apparaître le montant des ressources consacrées à chaque enfant et que les deux critères les plus importants étaient le taux de mortalité des moins de 5 ans et le revenu national. Une délégation a annoncé que son pays augmenterait de 33 % sa contribution à la masse commune des ressources en 1997. Une autre a fait observer que les comités nationaux étaient devenus une source importante de recettes pour l'UNICEF, avec plus de 30 % des fonds recueillis.

13. Une délégation s'est interrogée sur l'augmentation que semblaient faire apparaître les dépenses d'administration en 1995 par rapport à 1994. Mme Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, a indiqué qu'un budget biennal couvrait la période 1994-1995 et que les dépenses afférentes à ces deux années n'excédaient pas les crédits approuvés. Certaines dépenses prévues en 1994 avaient été reportées à 1995 pour couvrir les coûts de l'exécution du Programme de perfectionnement des méthodes de gestion et du transfert de certaines unités dans les bureaux de la 3e avenue à New York.

14. En ce qui concerne le programme considéré, une délégation s'est félicitée du nouveau style de gestion mis en place à l'UNICEF, qui contribuait à renforcer la transparence et la collaboration. D'autres délégations ont exprimé l'intérêt qu'elles portaient à l'idée de décentraliser certaines fonctions stratégiques en

/...

les transférant du siège aux bureaux régionaux et à une méthode plus efficace du travail en équipe à tous les niveaux de l'UNICEF. Certains intervenants ont estimé que le Conseil d'administration devrait se garder de pratiquer la microgestion. Une délégation a demandé au Conseil d'indiquer quand il comptait prendre des décisions sur certaines propositions relatives au programme considéré. Une autre a souligné la nécessité d'améliorer la coordination entre l'équipe de projet chargée de la stratégie relative aux ressources humaines et celle chargée de l'affectation des effectifs, et une autre encore a demandé des informations supplémentaires sur les activités envisagées dans le programme en ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

15. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat pour l'excellente qualité des informations et de l'analyse publiées dans un récent numéro du Progrès des Nations, se référant en particulier aux chapitres sur la mortalité maternelle et la malnutrition protéo-énergétique. La Directrice générale a souscrit aux observations concernant cette forme de malnutrition, soulignant que les campagnes en faveur de l'allaitement exclusif au sein contribueraient pour beaucoup à en réduire l'incidence. On a évoqué l'accueil favorable réservé à la parution du rapport, qui avait également été bien reçu par le grand public. Plusieurs délégations ont suggéré de vérifier les données sur la mortalité maternelle et d'autres sujets avant la publication du rapport. Un intervenant a dit qu'il importait que les données présentées dans le rapport du Directeur général et dans Le Progrès des Nations soient compatibles.

16. De nombreuses délégations ont évoqué les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux concernant les enfants et les femmes, dans le cadre en particulier de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Plusieurs ont félicité le Fonds des mesures qu'il avait prises pour atteindre ces objectifs, mentionnant notamment l'éradication de la poliomyélite et l'élimination de la dracunculose. Un intervenant a déclaré que le Fonds avait réussi à faire prendre conscience à la communauté internationale que des objectifs quantifiables étaient non seulement réalisables mais aussi indispensables au développement social. Néanmoins, pratiquement tous les intervenants ont considéré que beaucoup restait à faire si l'on voulait atteindre les objectifs mondiaux d'ici à l'an 2000 et obtenir des résultats durables. De nombreuses délégations ont engagé l'UNICEF à intensifier ses activités d'assistance, par exemple en exécutant des programmes complémentaires s'inscrivant dans la stratégie de promotion des droits de l'enfant, en persuadant les gouvernements de la nécessité de prendre en compte les besoins des enfants dans le processus décisionnel; en améliorant le diagnostic de troubles graves, tels l'anémie; et en continuant de consacrer des ressources importantes aux "urgences silencieuses". Elles ont également été nombreuses à souligner que la réalisation des objectifs mondiaux et la mobilisation de ressources pour les services sociaux de base dans le cadre de l'"Initiative 20 %/20 %" devaient aller de pair.

17. Plusieurs délégations ont fait valoir l'intérêt des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, tout en engageant l'UNICEF à faire en sorte que leur utilisation contribue à renforcer les capacités des services nationaux de statistique. On a également demandé des informations supplémentaires sur ces enquêtes, notamment leur but, leur utilité sur le plan technique et leur rapport coût-efficacité. Des intervenants ont souligné l'importance du suivi et de l'évaluation et préconisé l'intégration de ces activités dans les programmes généraux de coopération de l'UNICEF avec les pays.

18. Les délégations ont approuvé l'instauration par l'UNICEF d'une stratégie de promotion des droits de la femme et de l'enfant visant à améliorer leur situation. Une délégation a déclaré que la Convention relative aux droits de l'enfant devait constituer l'unique cadre de référence des programmes exécutés par le Fonds dans ce domaine. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur la corrélation entre les mesures prises par les États parties à cette Convention afin d'en assurer l'application et le fait qu'environ 150 pays exécutaient parallèlement des programmes d'action nationaux intégrant aussi bien les objectifs globaux que les droits de l'enfant. Plusieurs délégations ont établi le même parallèle en ce qui concerne l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes par les États qui en sont parties. Toutefois, une délégation a indiqué à propos de cet instrument que l'UNICEF devrait jouer un rôle plus restreint dans la mesure où un autre organisme des Nations Unies avait été désigné comme chef de file. Les délégations ont demandé que certaines informations figurant dans les rapports du Comité des droits de l'enfant soient également reproduites dans le rapport du Directeur général. Un intervenant a suggéré que la Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'ONU fasse distribuer le questionnaire concernant la question de l'élargissement de la composition du Comité des droits de l'enfant.

19. De nombreuses délégations ont souligné l'intérêt des stratégies relatives au renforcement des capacités et au développement durable. Plusieurs intervenants ont demandé des informations supplémentaires sur les indicateurs utilisés par l'UNICEF pour évaluer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités à tous les niveaux d'administration. On a insisté sur la nécessité de mener les activités de concert avec les éléments de la société civile, en particulier les organisations et les collectivités locales, de sorte que les pays et les communautés aient le sentiment de participer à part entière aux programmes appuyés par le Fonds, tels l'Initiative de Bamako. De nombreuses délégations ont engagé l'UNICEF à centrer son action sur la stratégie relative à la mobilisation sociale et à établir une présence plus active au niveau communautaire. Une délégation a fait observer que le Fonds ne devait pas se contenter de promouvoir la responsabilisation mais envisager des actions qui susciteraient une plus vaste participation des communautés et de tous les éléments de la société civile. Une autre délégation a mentionné un exemple réussi de mobilisation sociale : une manifestation pour la défense des droits de l'enfant avait rassemblé quelque 100 000 personnes dans la capitale de son pays.

20. Plusieurs délégations ont jugé particulièrement importantes toutes activités que l'UNICEF pourrait entreprendre pour remédier aux problèmes rencontrés par les femmes, aux niveaux national comme international. Une délégation a engagé le Fonds à mettre davantage en évidence le rôle joué par la mère au lieu d'allouer l'essentiel de ses ressources à des programmes aussi spécifiques que la distribution de vitamine A, la qualité de vie de la mère et celle de l'enfant étant interdépendantes. Une autre délégation a déclaré que les droits de la femme étaient étroitement liés à ceux de l'enfant. Plusieurs délégations ont approuvé la stratégie de l'UNICEF relative au suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

21. En ce qui concerne l'atténuation de la pauvreté, plusieurs délégations ont proposé que l'UNICEF lie les programmes qu'il exécutait dans ce domaine aux activités concernant le suivi du Sommet mondial pour le développement social. Notant que le Secrétaire général avait proclamé 1996 Année internationale de l'élimination de la pauvreté et que la Décennie de l'élimination de la pauvreté débiterait en 1997, un intervenant a souligné, notamment, la nécessité de

prémunir les enfants contre les conséquences de la pauvreté. Un autre intervenant a déclaré que le rapport du Directeur général devrait refléter une nouvelle politique de l'UNICEF qui consisterait à mettre en oeuvre des stratégies multisectorielles et des programmes intégrés formant le cadre principal des efforts visant à atténuer la pauvreté. D'autres encore ont engagé le Fonds à continuer de consacrer la plus grande part de ses ressources financières aux efforts de cette nature et à donner la priorité aux programmes favorisant le renforcement des capacités, le développement durable, l'égalité des sexes et les activités de suivi et d'évaluation.

22. En ce qui concerne certaines des interventions spécifiques du Fonds, certaines délégations ont souligné que la santé des femmes, la santé génésique et la santé des adolescents devaient être des domaines d'action prioritaires, en rappelant que l'UNICEF participait à des campagnes de lutte contre la propagation du VIH/sida et de promotion de l'hygiène de l'environnement. D'autres délégations ont demandé que le Fonds appuie les évaluations de l'expérience acquise en Afrique dans le cadre de l'Initiative de Bamako de manière à assurer la viabilité des résultats obtenus. La Directrice générale a relevé que l'Initiative, qui ne concernait pas uniquement les pays d'Afrique, était également mise en oeuvre dans d'autres régions et qu'elle s'inscrivait dans une stratégie d'ensemble, appuyée par le Fonds, visant à promouvoir le développement et la viabilité des soins de santé primaires dans le monde entier. Une réunion consultative UNICEF/OMS, devant se tenir en 1997, centrerait ses travaux sur un aspect important des soins de santé primaires, à savoir le renforcement des systèmes de santé au niveau local et dans les districts. Une autre délégation a demandé au secrétariat d'indiquer quant il comptait présenter au Conseil le rapport contenant les directives pour l'application de la stratégie adoptée en matière de santé. La Directrice générale a répondu que le projet de directives serait présenté en 1997, après que le Conseil en aurait examiné les lignes générales à sa troisième session ordinaire en septembre 1996.

23. Plusieurs intervenants ont évoqué l'importance de la réunion d'Amman (Jordanie) sur l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux en matière d'éducation. Certains ont manifesté un intérêt particulier pour l'éducation des fillettes et exprimé leurs préoccupations quant à l'absence de progrès dans certains pays.

24. De nombreuses délégations ont dit qu'il importait que la région de l'Afrique continue de bénéficier d'un rang élevé de priorité, en particulier l'Afrique subsaharienne. Divers intervenants ont instamment engagé l'UNICEF à privilégier une planification intégrée visant à améliorer les soins de santé et à réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans. De nombreux intervenants se sont félicités de l'intérêt porté par le Fonds à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et des efforts déployés dans ce cadre, tout en précisant que les activités prioritaires des programmes de coopération avec les pays ne devaient pas s'en ressentir sur le plan financier.

25. Plusieurs délégations ont déclaré que le rapport ne rendait pas suffisamment compte des progrès réalisés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Plusieurs autres se sont félicitées de l'appui apporté par l'UNICEF à l'Europe centrale et orientale, à la Communauté d'États indépendants et aux États baltes.

26. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la coordination entre les organismes des Nations Unies, compte tenu notamment des dispositions des résolutions 47/199, du 22 décembre 1992, et 48/162, du 20 décembre 1993, de l'Assemblée générale. Certains intervenants ont déclaré que les intérêts

propres à chaque organisme continuaient de faire obstacle à une coordination véritable des activités. Plusieurs ont demandé que le rapport donne davantage d'informations sur les activités menées par les coordonnateurs résidents ainsi que sur les activités opérationnelles de développement. Selon un intervenant, il importait qu'un plus grand nombre de fonctionnaires de l'UNICEF soient nommés coordonnateurs résidents. Plusieurs délégations ont demandé des informations supplémentaires sur le processus de collaboration avec les partenaires, notamment les difficultés rencontrées à cet égard, et souligné la nécessité de dégager les leçons de l'expérience acquise sur le terrain.

27. De nombreuses délégations ont exprimé leurs vues quant aux différentes situations appelant des mesures de protection de l'enfance, notamment l'exploitation des enfants, les conflits armés, l'utilisation d'enfants soldats, la violence familiale, la criminalité, le travail des enfants, l'absence de scolarisation, les sévices sexuels et le trafic d'enfants. À propos du rapport sur les enfants nécessitant des mesures spéciales de protection (voir plus loin, par. 67 à 69), des délégations ont souligné l'importance des activités menées par l'UNICEF auprès des pouvoirs publics afin d'assurer la protection des enfants. Une délégation a déclaré que dans ce domaine, le Fonds ne devait pas restreindre son action aux aspects juridiques mais continuer à agir à tous les niveaux, en prenant en considération les besoins socio-économiques auxquels il fallait répondre pour faciliter la réalisation des droits de l'enfant. Une autre a fait valoir que ces droits s'appliquaient à tous les enfants et qu'il y avait lieu de prendre des mesures particulières pour protéger les enfants qui vivaient dans des conditions particulièrement difficiles. Plusieurs délégations ont dit que bon nombre de ces derniers souffraient des effets de l'urbanisation, mentionnant à cet égard tant la Conférence HABITAT II que la Conférence internationale sur la population et le développement. La Directrice générale a confirmé que les activités menées par l'UNICEF pour promouvoir les droits de l'enfant s'inscrivaient dans une perspective ouverte et globale, et elle a reconnu que le respect des droits de l'enfant impliquait par ailleurs que l'on prenne des mesures spéciales pour protéger les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

28. Plusieurs délégations ont salué le rôle exercé par l'UNICEF dans le monde entier pour promouvoir les droits de l'enfant, y compris dans les pays industrialisés; ses activités de plaidoyer contre la guerre et en faveur de la paix; et différentes initiatives, visant à protéger les enfants en cas de conflit armé comme les "couloirs de tranquillité" et les campagnes pour l'abolition des mines terrestres antipersonnel. Une délégation a suggéré que l'on envisage des activités encore plus spécifiques.

29. En ce qui concerne les programmes d'urgence, plusieurs délégations ont estimé que la collaboration entre l'UNICEF et le Département des affaires humanitaires de l'ONU pourrait être élargie. Un intervenant a déclaré que le Fonds devait répondre aux besoins des enfants victimes des guerres et des catastrophes naturelles. Un autre s'est félicité des activités d'éducation menées par le Fonds dans les situations d'urgence. On a fait valoir que le cadre de référence de l'action de l'UNICEF dans les situations d'urgence devrait être renforcé eu égard aux dispositions de la résolution 95/56 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1995. Une délégation a demandé des informations supplémentaires sur la coordination et la répartition des tâches et des responsabilités entre les organismes des Nations Unies. Plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par le fait que l'UNICEF avait dû faire face à 21 situations d'urgence en 1995, faisant observer qu'une demande de cette ampleur appelait une action de coopération avec d'autres organismes du système.

B. Rapport d'activité sur la suite donnée
au Sommet mondial pour les enfants

30. Le Conseil d'administration était saisi du rapport d'activité sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants (E/ICEF/1996/15), qui lui a été présenté par la Directrice générale. Plusieurs délégations ont fait observer que ce rapport donnait un aperçu utile de celui que le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale le 30 septembre 1996 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial pour les enfants.

31. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF du rôle décisif qu'il avait joué dans l'organisation du Sommet mondial, dans l'élaboration des programmes d'action nationaux et dans le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés par le Sommet. L'UNICEF ne pourrait poursuivre son remarquable travail et ces objectifs ne pourraient être atteints sans la participation active des gouvernements et de la communauté internationale. De nombreuses délégations ont estimé que l'UNICEF devait continuer à accorder la priorité à la réalisation des objectifs du Sommet et se sont félicitées des résultats obtenus dans la plupart des pays. Si l'on voulait consolider ces acquis, il importait cependant de faire une place plus large au renforcement des capacités.

32. Les délégations se sont prononcées d'un commun accord en faveur de l'examen à mi-parcours. Elles ont formulé l'espoir que le rapport du Secrétaire général rende compte clairement et fidèlement de la situation des enfants, dans le monde ainsi que dans chaque pays. Certaines délégations ont convenu que cet examen n'était pas une fin en soi; une délégation a estimé que l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux devait tenir compte des réalités nationales. Un intervenant a dit que tous les pays devaient procéder à un examen à mi-parcours en 1996 et formuler des stratégies en faveur des enfants pour les cinq années à venir.

33. De nombreuses délégations ont loué les efforts que l'UNICEF déployait pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Sommet et ont noté qu'il était essentiel de procéder à des examens nationaux pour pouvoir réaliser l'examen à mi-parcours au niveau mondial. Elles ont encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec ses partenaires nationaux et internationaux afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis. Le secrétariat a précisé que l'UNICEF avait accordé une large place aux partenariats et collaboré avec des gouvernements, des ONG, des organisations internationales, des institutions et des centres de perfectionnement pour élaborer des indicateurs et mener des enquêtes. Il a informé le Conseil d'administration des tout derniers résultats des enquêtes en grappes à indicateurs multiples réalisées dans différents pays et régions.

34. Plusieurs délégations ont communiqué de nouvelles informations sur les examens nationaux effectués dans leur pays et ont remercié l'UNICEF d'y avoir participé activement et d'avoir fourni un appui technique et financier à leur réalisation. Un intervenant a indiqué que les informations figurant à l'annexe IV du document relatif à son pays étaient périmées dans la mesure où celui-ci avait déjà élaboré et approuvé son programme d'action national. Un autre intervenant a dit que la réunion de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) offrirait l'occasion de faire le point des progrès accomplis dans la région et de recentrer l'action qui y était menée en faveur des enfants.

35. Des délégations ont vivement engagé le secrétariat à encourager et coordonner la coopération internationale et régionale, y compris avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les institutions financières internationales. Une autre délégation s'est inquiétée du manque d'informations dans son pays et a évoqué la nécessité de renforcer les capacités locales de suivi et d'évaluation. Ayant souligné que la pauvreté était la cause primordiale de multiples problèmes sociaux, plusieurs délégations ont dit que, si l'UNICEF voulait obtenir des résultats durables, il devait continuer à faciliter l'accès aux activités rémunératrices, notamment dans le cas des femmes, et à renforcer les capacités et le rôle de ces dernières.

36. S'inquiétant du retard que le continent africain avait pris par rapport aux autres régions dans la réalisation des objectifs fixés lors du Sommet mondial, une délégation a instamment engagé le secrétariat à continuer d'appuyer l'Afrique en la considérant comme la région prioritaire. Elle a estimé que le secrétariat devait aider les pays africains à prendre en main leur propre développement. Elle s'est déclarée préoccupée par le taux de mortalité maternelle (TMM) et a incité le secrétariat à mettre l'accent sur la santé des femmes et leur participation au développement social. Un intervenant a fait observer que, si le TMM restait élevé, c'était parce que le problème était complexe et que l'on ne s'était pas attaqué à ses causes profondes.

37. Une délégation a demandé au secrétariat de coopérer plus étroitement sur le terrain avec les autres institutions compétentes des Nations Unies. Elle a également évoqué l'action menée par les ONG et le secteur privé, estimant qu'il n'en était pas suffisamment rendu compte dans le rapport.

38. Une délégation a estimé que les indicateurs étaient trop vagues et ne permettaient pas de rendre compte des écarts. Elle a engagé l'UNICEF à élaborer des indicateurs adéquats permettant de suivre les progrès accomplis. Quelques délégations ont exprimé des doutes quant à la pertinence et à l'exactitude des informations et des chiffres utilisés dans les publications. Deux délégations ont dit que la nouvelle méthode d'évaluation du TMM prêtait à confusion et ont demandé au secrétariat d'en préciser les modalités d'application. Un des intervenants a engagé l'UNICEF à être plus attentif à la qualité des données et à la fiabilité des sources d'informations. Il a ajouté que les données utilisées devaient rendre compte de la réalité. Le secrétariat a répondu qu'il organiserait une séance informelle pour permettre aux délégations de faire le point sur la nouvelle méthode d'évaluation du TMM.

39. Une délégation a souligné l'importance de l'examen à mi-parcours et a dit que les gouvernements devaient prendre l'engagement d'y participer financièrement. Elle s'est interrogée sur les incidences financières de l'examen et a exprimé l'espoir qu'il porterait autant sur les aspects qualitatifs que sur les aspects quantitatifs des progrès accomplis. Deux délégations se sont associées aux préoccupations de la Directrice générale quant aux progrès accomplis dans les pays industrialisés et aux informations communiquées à ce sujet. Le secrétariat a précisé qu'il n'avait pas été établi de budget pour l'examen, mais qu'il suivait de près les incidences financières de la réalisation des enquêtes. Pour le moment, l'examen portait davantage sur les aspects quantitatifs que qualitatifs des progrès réalisés, mais il y avait lieu d'espérer que les procédures seraient améliorées à l'avenir (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/21).

C. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999

Questions relatives aux programmes

40. Le Conseil d'administration était saisi du plan à moyen terme pour la période 1996-1999 (E/ICEF/1996/AB/L.10), qui lui a été présenté par la Directrice générale. Les délégations ont souscrit au plan d'un commun accord. Nombre d'entre elles ont dit que les directives, stratégies et politiques qu'il définissait pour les activités et programmes étaient conformes aux décisions du Conseil.

41. Une délégation a estimé que le plan à moyen terme devrait être révisé en fonction des résultats de l'examen à mi-parcours. D'autres ont fait observer qu'il ne détaillait pas les objectifs à atteindre et qu'il ne définissait pas non plus de critères susceptibles de faciliter le suivi et l'évaluation des programmes. Elles comptaient que le prochain plan énoncerait des objectifs précis. En réponse à une observation selon laquelle le plan à moyen terme ne tenait pas pleinement compte des impératifs du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, la Directrice générale a indiqué que ce programme faisait l'objet d'un rapport distinct (voir plus loin par. 98 à 123). Dans le cadre de ce programme, il avait été recommandé de créer un groupe chargé de définir des normes d'assurance qualité applicables à tous les aspects des activités de l'UNICEF et de mettre en place un mécanisme qui en assure l'évaluation et le suivi.

42. De nombreuses délégations se sont félicitées de la large place accordée aux programmes de pays. Plusieurs intervenants ont estimé que l'un des principaux atouts de l'UNICEF était de pouvoir adapter ces programmes aux besoins locaux, régionaux et sous-régionaux.

43. Des délégations ont engagé l'UNICEF à aider les pays à répondre aux besoins des enfants et à promouvoir leurs droits. Plusieurs intervenants ont estimé que le rôle du Fonds en ce qui concerne l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant devait être envisagé dans le contexte de l'action menée par l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies. Ils ont demandé à l'UNICEF de collaborer plus étroitement avec ceux-ci dans les domaines visés par la Convention. Selon une délégation, le plan à moyen terme donnait l'impression qu'on ne pouvait pas à la fois prendre en compte les besoins des enfants et promouvoir leurs droits, alors que ces deux objectifs étaient aussi importants l'un que l'autre. Le droit à la vie et au développement, de même que le droit à la santé et à l'éducation étaient des droits fondamentaux. On aurait dû définir des critères pour déterminer les priorités et les modalités de répartition des fonds entre les différentes actions menées pour répondre aux besoins des enfants et défendre leurs droits. Les activités de plaidoyer devaient être menées dans le cadre de partenariats, sur la base d'analyses fiables et avec la participation active de la société civile. Il a été suggéré que les travaux effectués par l'UNICEF de concert avec le Comité des droits de l'enfant fassent l'objet d'un examen détaillé. Un autre intervenant, auquel se sont associées plusieurs délégations, a proposé de tenir des consultations pour déterminer s'il était pertinent de considérer tout mineur de moins de 18 ans comme un enfant et examiner quelles seraient les incidences sur la programmation de la décision qui serait prise en la matière.

44. Plusieurs délégations ont évoqué les liens existant entre le plan à moyen terme et le descriptif de la mission de l'UNICEF. Deux délégations ont jugé que le plan à moyen terme ne devait pas uniquement tenir compte du descriptif de la

/...

mission de l'UNICEF et de son rôle dans la promotion des droits, mais qu'il devait procéder des objectifs fixés lors du Sommet mondial, qui étaient beaucoup plus concrets. Le secrétariat a répondu que la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial demeurait prioritaire pour l'UNICEF.

45. Certaines délégations ont souligné l'importance des droits fondamentaux des enfants à la vie et au développement dans les pays en développement et ont ajouté qu'il était essentiel de lutter contre la pauvreté si l'on voulait répondre aux besoins des enfants et promouvoir leurs droits. Un certain nombre d'intervenants ont fait observer que la lutte contre la pauvreté était un impératif général dont il devait être tenu compte dans le plan à moyen terme et les programmes de pays.

46. De nombreuses délégations ont approuvé les stratégies et les objectifs de programmation du plan à moyen terme et se sont félicitées de la place privilégiée qui y était réservée à l'autonomisation. Elles ont souligné l'importance du rôle de catalyseur joué par l'UNICEF dans le domaine de la fourniture des services sociaux de base. Plusieurs intervenants ont demandé des informations sur les stratégies élaborées par l'UNICEF pour améliorer les capacités nationales et ont insisté sur la nécessité de centrer l'action du Fonds sur l'efficacité, le renforcement des capacités et l'autonomisation. Certains ont fait observer qu'il convenait d'adapter les stratégies aux conditions nationales et régionales; un autre a déclaré que les méthodes de travail définies dans le plan à moyen terme ne permettaient pas d'appliquer de véritables stratégies, mais uniquement les stratégies sectorielles qui avaient été approuvées par le Conseil.

47. De nombreuses délégations ont approuvé les principaux domaines d'activité énumérés dans le plan, mais un intervenant a dit qu'ils n'étaient pas suffisamment bien définis. Plusieurs délégations ont été d'avis qu'il fallait faire plus largement place à l'éducation et ont estimé qu'il y avait lieu d'examiner les méthodes pédagogiques et d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé. Elles ont engagé l'UNICEF à s'attacher en priorité à satisfaire les besoins des fillettes et à associer les femmes à l'action menée pour lutter contre la pauvreté, la malnutrition et les déficits alimentaires. Quelques intervenants ont estimé qu'il fallait se préoccuper davantage des enfants qui vivent dans des circonstances particulièrement difficiles, se trouvent en situation d'urgence ou sont pris dans des conflits armés. Un autre a approuvé l'action que l'UNICEF menait en Europe centrale et orientale, ainsi que dans la Communauté d'États indépendants et les pays baltes et a dit qu'il fallait faire davantage pour les enfants des pays en transition. Une délégation a fait observer que, comme l'UNICEF ne pouvait pas agir sur tous les fronts à la fois, il était essentiel d'établir des priorités.

48. De nombreuses délégations se sont inquiétées de la diminution des ressources allouées à l'Afrique, notamment à l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elles ont par ailleurs appuyé l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Interrogé sur la place que le plan à moyen terme faisait à cette initiative et sur la façon dont l'UNICEF comptait contribuer à sa réalisation, le secrétariat a indiqué que les membres du Conseil pourraient assister à une réunion d'information spéciale qui serait consacrée à cette question dans le courant de la semaine.

49. Un certain nombre de délégations ont souligné que, si l'on voulait continuer à progresser et atteindre les objectifs fixés, il était essentiel de planifier et d'évaluer les stratégies mises en oeuvre. Il convenait de tirer

parti de l'expérience acquise dans le cadre des programmes de vaccination et des autres programmes pour atteindre les objectifs énoncés lors du Sommet mondial. Une délégation a proposé que l'on élabore des indicateurs de base afin d'assurer le suivi et l'évaluation des actions entreprises. Un intervenant a indiqué que le plan à moyen terme ne mettait pas suffisamment l'accent sur l'efficacité et a demandé au secrétariat de contrôler l'efficacité et l'utilité des programmes. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à définir des objectifs quantitatifs et des critères qui permettent de mesurer les progrès accomplis et de mieux répartir les fonds. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF tirerait les leçons de l'examen à mi-parcours et des programmes de pays et qu'il continuerait à améliorer la planification stratégique, ainsi que le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

50. Deux délégations ont encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec ses partenaires, en particulier avec les gouvernements, les collectivités et les familles. Elles l'ont engagé à participer à la campagne que l'Organisation internationale du Travail (OIT) avait engagée contre le travail des enfants. Quelques délégations ont incité le Fonds à promouvoir la coopération Sud-Sud.

51. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils adhéraient pleinement aux principes directeurs de la mise en valeur des ressources humaines. Il était indispensable de promouvoir le travail en équipe et d'adopter une approche centrée sur les êtres humains pour obtenir des résultats durables. Ils ont encouragé l'UNICEF à élaborer des politiques qui assurent une répartition équitable des postes entre hommes et femmes et entre les régions géographiques. Des inquiétudes ayant été exprimées à ce sujet, le secrétariat a précisé qu'un contrôle étroit serait exercé sur les dépenses de personnel. Il a par ailleurs rappelé aux membres du Conseil que la qualité des programmes était fonction de la qualité des personnes qui les mettaient en oeuvre et qu'il était donc indispensable d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines.

52. Une délégation a fait observer que les trois critères que l'UNICEF appliquait pour répartir la masse commune des ressources étaient utiles, mais insuffisants, et a estimé qu'il convenait de déterminer des critères multiples pour répartir les ressources plus équitablement. Une autre a émis des doutes quant à la pertinence des critères appliqués et a posé des questions sur le contrôle de qualité exercé sur l'utilisation des fonds alloués à la programmation. Un intervenant a fait remarquer que, selon le descriptif de la mission de l'UNICEF, ce dernier devait accorder la priorité aux enfants et aux pays les plus défavorisés, mais que ce n'était pas le cas en ce qui concernait la répartition des ressources, en particulier celles allouées aux pays africains. Tout en souscrivant aux critères qui avaient été définis, une délégation a par ailleurs été d'avis que, lorsque l'UNICEF utilisait le produit national brut par habitant, il devait tenir compte des disparités existant au sein des collectivités. Une autre délégation a dit que les ressources devaient être allouées en fonction des priorités définies par les gouvernements bénéficiaires. Le secrétariat a pris note des préoccupations des membres du Conseil et a dit qu'il convenait en effet d'appliquer des critères objectifs, clairs et équitables. Il attendait avec intérêt les débats qui seraient consacrés à l'affectation des ressources à la session de septembre.

53. De nombreuses délégations se sont inquiétées de la diminution de la masse commune des ressources et ont engagé le secrétariat à mettre en place des stratégies d'appel de fonds qui permettent de recueillir davantage de contributions. Elles ont en particulier demandé aux pays industrialisés d'augmenter le montant de leurs engagements. Les contributions volontaires

ayant diminué, elles ont suggéré que le secrétariat sollicite davantage les pays qui avaient les moyens de verser des fonds. Un intervenant s'est félicité de ce que le secrétariat faisait appel à certains pays à revenu intermédiaire. Un autre a en revanche considéré que l'UNICEF devait veiller à ne pas retirer prématurément son appui à certains pays à revenu intermédiaire où les réalisations avaient encore besoin d'être consolidées. Lorsqu'on décidait de supprimer progressivement l'aide consentie à certains pays, il ne fallait pas perdre de vue les disparités régionales. Un intervenant a souligné qu'il serait utile d'examiner en détail les possibilités d'application de la formule 20 %/20 % dans le cadre du plan à moyen terme. La Directrice générale a répondu qu'un groupe de travail avait été chargé d'examiner diverses questions liées aux ressources.

54. Une délégation a demandé si l'UNICEF fournirait son appui à un troisième type d'organisme local en plus des bureaux de pays et des comités nationaux. Elle s'est félicitée de la place importante réservée aux comités nationaux, avec lesquels elle espérait que l'UNICEF renforcerait sa collaboration. La Directrice générale a accueilli favorablement ces observations et a précisé que l'UNICEF avait eu des échanges de vues francs et utiles avec les comités nationaux sur l'accroissement de la masse commune des ressources. La façon dont l'UNICEF était représenté dans un pays dépendait de la situation sur place; il pouvait l'être par un bureau de pays à part entière, un bureau autofinancé ou un comité national.

Plan financier à moyen terme pour la période 1996-1999

55. Une délégation a demandé quels étaient les critères en fonction desquels des fonds étaient alloués aux bureaux de pays pour couvrir leurs dépenses d'administration et d'appui aux programmes. Le secrétariat a expliqué que, pour tous les bureaux extérieurs qui étaient responsables de programmes de pays ordinaires, ces dépenses étaient imputées sur le budget d'administration et d'appui aux programmes. Pour les bureaux de liaison et les bureaux responsables de programmes à plus court terme, les dépenses d'appui aux programmes étaient pour le moment imputées sur le budget de chaque programme. Les critères d'affectation des fonds seraient précisés et les définitions de l'assistance au titre des programmes, de l'appui aux programmes, ainsi que de la gestion et de l'administration seraient harmonisées lorsque le budget intégré serait établi pour l'ensemble de l'organisation.

56. Une délégation a demandé si la mise en oeuvre du programme de perfectionnement des méthodes de gestion se traduirait par des "gains d'efficacité" et si ces gains pourraient être quantifiés et contrôlés. Une autre a dit que le plan à moyen terme ne tenait pas suffisamment compte des initiatives prises pour perfectionner les méthodes de gestion, notamment en ce qui concernait la décentralisation et le transfert des responsabilités aux bureaux extérieurs, ainsi que le renforcement de l'audit interne. Le secrétariat a indiqué que le programme de perfectionnement des méthodes de gestion devait permettre à l'UNICEF d'accroître l'efficacité de ses structures et qu'il continuait de viser à relever le plus possible les ressources affectées aux programmes de pays. Il faudrait investir dans la formation du personnel et l'achat de nouveaux systèmes dans un premier temps pour pouvoir réaliser ensuite des gains d'efficacité. Les économies résultant de la rationalisation du budget intégré qui avait récemment été approuvé pour le siège et les bureaux régionaux avaient servi à couvrir le coût du système de gestion des programmes et du système de gestion intégré, ainsi que les frais du bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les pays baltes.

57. Une délégation a dit que la partie du plan financier à moyen terme dans laquelle les résultats financiers de 1995 étaient comparés aux prévisions initiales était claire et facile à comprendre. Toutefois, les écarts par rapport au plan seraient apparus encore plus nettement s'ils avaient fait l'objet d'un tableau récapitulatif.

58. Une délégation a demandé pourquoi on prévoyait une diminution des contributions d'urgence. Le secrétariat a répondu qu'il espérait sincèrement qu'il y aurait effectivement moins de situations d'urgence. Mais en tout état de cause, il était très difficile d'établir des prévisions quant au montant de ces contributions, dans la mesure où ces situations étaient par définition imprévisibles.

59. De nombreuses délégations se sont inquiétées de ce que la croissance prévue pour la masse commune des ressources était faible et de ce qu'une part croissante des recettes de l'UNICEF provenait de contributions versées au titre des fonds supplémentaires. Plusieurs délégations ont fait observer que les programmes de pays étaient essentiellement financés par la masse commune des ressources et ont souligné l'importance de l'assistance multilatérale. Une délégation a dit que la diminution de la masse commune des ressources risquait de compromettre la réalisation des objectifs fixés pour l'an 2000 et a encouragé les pays donateurs à appuyer l'UNICEF afin que le plan à moyen à terme puisse être mené à bien. Une autre délégation a dit que la diminution de l'importance relative de cette source de financement risquait de rendre la planification aléatoire. Tout en félicitant l'UNICEF d'avoir su conserver l'appui des donateurs en ces temps de restrictions budgétaires, une délégation a dit qu'il pourrait peut-être recueillir davantage de fonds au titre de la masse commune des ressources s'il rendait compte de façon plus transparente de la façon dont ces ressources étaient utilisées. Plusieurs délégations ont suggéré que le secrétariat élabore des stratégies d'appel de fonds qui permettent de recueillir davantage de contributions au titre de la masse commune des ressources. Le secrétariat a répondu qu'un groupe de travail représentant plusieurs divisions et bureaux examinait cette question et étudiait les moyens de mieux informer les donateurs. Il a également appelé l'attention des délégations sur le document E/ICEF/1996/CRP.20, dans lequel figurait le montant des contributions des différents donateurs à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires.

60. Quelques délégations ont dit que l'UNICEF devait encourager la collecte de fonds dans les pays en développement où ces fonds seraient utilisés. Une délégation a partagé cet avis, mais a estimé que l'UNICEF devait continuer à faire appel en priorité aux donateurs traditionnels. Une autre a acquiescé, estimant que dans certains pays bénéficiaires, il n'était pas toujours possible de recueillir des fonds auprès du secteur privé. Une délégation a recommandé à l'UNICEF de prendre garde à ne pas retirer son appui financier prématurément aux pays dans lesquels les acquis n'avaient pas encore été consolidés. Une autre a dit que, quelle que soit la façon dont l'UNICEF était représenté dans un pays, ce dernier devait être consulté lorsqu'il était envisagé de prendre des décisions le concernant.

61. Une délégation ayant demandé si une stratégie avait été mise en place pour renforcer les capacités de collecte de fonds des comités nationaux, le secrétariat a répondu qu'il continuait à collaborer étroitement avec ces comités. Il a ajouté que, lors de leur réunion annuelle, les comités nationaux et l'UNICEF avaient eu des consultations fructueuses sur de nombreuses

stratégies à l'occasion desquelles ils avaient notamment examiné la nécessité de recueillir des fonds additionnels au titre de la masse commune des ressources.

62. Une délégation a dit qu'il ne fallait pas que les dépenses de personnel augmentent au détriment des programmes de pays. Le secrétariat en a convenu, mais a également fait observer que la nature des programmes évoluait avec le temps et que, dans certains pays où l'aide de l'UNICEF consistait désormais essentiellement en un appui technique consultatif, le succès et la qualité des programmes étaient surtout fonction des personnes qui les mettaient en oeuvre.

63. Quelques délégations ont noté que, selon les projections du plan financier à moyen terme, les dépenses d'administration et d'appui aux programmes augmenteraient de 2 % en 1998 et 1999. Certaines ont estimé qu'il conviendrait d'opter pour une croissance nulle. Une délégation a dit qu'il devait être possible de réaliser d'importantes économies en procédant à des modifications structurelles. Le secrétariat a indiqué que le plan à moyen terme n'autorisait pas l'ouverture de crédits, mais qu'il s'agissait d'un document prévisionnel et que le Conseil d'administration aurait le temps d'examiner en détail les budgets intégrés de 1998 et 1999 quand ceux-ci lui seraient présentés en 1997. Le secrétariat s'efforçait de limiter le plus possible les dépenses d'administration et d'appui aux programmes, mais estimait néanmoins prudent de prévoir qu'elles augmenteraient de 2 %, car, même si l'on réduisait les effectifs, les dépenses de personnel risquaient d'augmenter lorsque l'Organisation des Nations Unies relèverait le barème des traitements, notamment pour le personnel des bureaux extérieurs recruté sur le plan local. En outre, le taux d'augmentation retenu pour les dépenses d'administration et d'appui aux programmes était inférieur au taux d'inflation prévu.

64. Deux délégations ont dit qu'il fallait rationaliser la gestion des ressources humaines et encourager le travail en équipe.

65. Une délégation a estimé qu'après un investissement initial, l'utilisation de l'informatique permettrait de réaliser des gains de productivité.

66. Une délégation a dit que le secrétariat devait continuer à respecter les directives relatives au solde des liquidités de la masse commune des ressources. Le secrétariat a fait observer que ce solde avait diminué et que ce qui importait désormais était de maintenir les ressources à un niveau suffisant (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/26).

D. Examen des politiques et des stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant

67. Le Conseil d'administration a examiné les politiques et stratégies de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfant (E/ICEF/1996/14) au titre du point 6 de l'ordre du jour. C'est M. Stephen Lewis, Directeur général adjoint, qui a présenté le rapport. De nombreuses délégations ont pris la parole sur ce point.

68. Le rapport a été bien accueilli; plusieurs délégations ont loué la perspective historique adoptée, ainsi que l'analyse présentée, et se sont félicitées que l'accent soit mis sur une approche multisectorielle. En outre, beaucoup ont relevé avec satisfaction que les stratégies proposées étaient axées sur les droits de l'enfant et allaient dans le sens des efforts déployés pour mettre en oeuvre la Convention relative aux droits de l'enfant. Un certain

nombre de délégations ont cependant noté qu'il conviendrait de préciser le rôle de l'UNICEF dans l'application de la Convention. Dans la mesure où la protection de l'enfant concernait tous les enfants et où le document portait expressément sur les enfants se trouvant dans des situations particulièrement graves, c'est-à-dire les enfants maltraités, négligés ou exploités, il a été proposé que l'expression "enfants nécessitant des mesures spéciales de protection" soit substituée à l'expression "protection de l'enfant". À cet égard, on a souligné à quel point il importait de coopérer avec d'autres entités compétentes, et notamment d'appuyer les travaux du Comité des droits de l'enfant.

69. Un certain nombre de délégations ont approuvé le document, estimant qu'il offrait un cadre approprié pour l'élaboration de stratégies spécifiques fondées sur une analyse plus poussée de la situation, sur les meilleures pratiques et sur la recherche. Plusieurs délégations ont fait valoir que lorsque les approches programmatiques et les plans de mise en oeuvre pertinents seraient élaborés, il serait bon de présenter un rapport qui en exposerait les grandes lignes. D'aucunes se sont néanmoins demandé dans quelle mesure l'UNICEF disposait des capacités voulues pour renforcer les mesures prises en faveur des enfants nécessitant une protection spéciale (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/27).

E. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF

70. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intitulé "Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF" (E/ICEF/1996/16). Après quelques observations préliminaires de la Directrice générale, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a brièvement présenté le rapport et souligné combien la vulnérabilité ou le bien-être de l'enfant dépendait de sa vie familiale, ce dont l'UNICEF devait tenir compte dans ses interventions d'urgence.

71. Le rapport a suscité des réactions diverses parmi les délégations. Certaines en ont loué la qualité et jugé qu'il était concis et allait droit au fait. D'autres ont estimé que le cadre conceptuel était trop large et ont exprimé l'espoir que les huit documents sur les principes régissant les activités opérationnelles apporterait des précisions. Selon un intervenant, l'objet du rapport n'avait pas été bien défini; selon d'autres, les membres du Conseil et le secrétariat avaient interprété différemment la tâche à accomplir.

72. Un intervenant a dit que sa délégation réexaminerait les principes directeurs et la méthodologie de l'UNICEF lorsqu'elle aurait reçu tous les documents sur les principes régissant les activités opérationnelles.

73. De nombreuses délégations ont jugé que le document ne contenait pas suffisamment d'informations sur la coopération, la coordination et la collaboration entre l'UNICEF et d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires humanitaires. Elles ont instamment demandé que cet aspect de la question soit abordé dans les futurs rapports. Une délégation s'est félicitée de la coopération de l'UNICEF avec certaines organisations non gouvernementales travaillant sur le terrain, tandis que d'autres ont jugé qu'il serait bon d'établir une liste des projets entrepris par des organisations non gouvernementales avec le concours de l'UNICEF. Un intervenant a demandé que les mémorandums d'accord signés par l'UNICEF avec le HCR et d'autres partenaires soient plus précis. D'autres ont fait observer

qu'il conviendrait d'indiquer les avantages comparatifs dont jouissait l'UNICEF par rapport à d'autres organismes.

74. Une délégation a demandé que le document donne une définition claire de ce qui constituait une situation d'urgence; d'autres ont estimé qu'il fallait tenir compte de situations d'urgence autres que les conflits armés, en particulier les "urgences silencieuses" liées à la pauvreté. D'autres délégations encore ont été d'avis qu'il devrait exister une articulation plus claire entre les interventions d'urgence et les projets de développement et insisté pour que les projets de l'UNICEF soient systématiquement évalués. Une délégation a fait observer que le rapport devrait étudier la question du développement durable et mettre l'accent sur le besoin de continuité, dans la mesure où les situations d'urgence se perpétuaient bien après la fin des conflits. Une autre a estimé qu'il fallait lier les interventions d'urgence aux objectifs et stratégies à long terme et traiter du passage à la phase de reconstruction.

75. Un intervenant a demandé que l'on établisse une distinction entre les interventions d'urgence de l'UNICEF et la protection des enfants se trouvant dans des situations particulièrement difficiles et que l'on précise les circonstances dans lesquelles l'UNICEF serait chargé d'assurer la protection des enfants et de répondre à leurs besoins; il s'est interrogé sur la façon dont l'UNICEF pourrait invoquer son mandat afin d'assurer la survie, la protection et l'épanouissement des enfants, en particulier les enfants réfugiés ou anciens réfugiés de retour dans leur pays. Un autre a demandé que lors de l'élaboration du nouveau projet de cadre conceptuel, on ajoute un chapitre analysant les causes des problèmes et définissant les mesures de protection à adopter. Une délégation a fait valoir que lorsque des enfants étaient victimes d'attaques délibérées, de viols ou de traumatismes physiques et psychosociaux, il importait de prendre des mesures allant au-delà des interventions d'urgence et s'inscrivant dans le cadre plus large de la protection de l'enfant. Une autre a soulevé la question de savoir quelles mesures l'UNICEF se proposait de prendre pour prévenir les situations d'urgence.

76. Certaines délégations se sont inquiétées de la part des ressources du Fonds consacrée aux interventions d'urgence et se sont interrogées sur la façon dont l'UNICEF arrêterait ses priorités en matière de mobilisation des ressources.

77. Deux délégations ont fait valoir que les interventions d'urgence devraient être appuyées par les gouvernements et permettre de venir en aide aux autorités locales. Une autre a noté que bon nombre de pays n'avaient pas de plan d'action pour les situations d'urgence et demandé que l'UNICEF explique les activités de plaidoyer qu'il menait, en particulier dans les situations délicates.

78. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur certains paragraphes du document. L'une d'entre elles a noté que les paragraphes 13, 14 et 16 n'avaient que peu de rapport avec les catastrophes naturelles et une autre a proposé que les paragraphes 4 et 9 fassent mention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des enfants non accompagnés. Certaines délégations ont demandé que le paragraphe 8 ne fasse pas référence au document présenté au Conseil à sa première session ordinaire, tenue en janvier.

79. Un intervenant s'est demandé comment l'UNICEF traiterait des facteurs d'instabilité politique dans ses prochains rapports. Un autre a insisté sur la nécessité d'une assistance internationale pour la réinstallation des familles déplacées à l'intérieur de leur pays.

80. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles souhaiteraient recevoir les documents bien avant le Conseil d'administration de manière que leurs observations puissent figurer dans la version finale. À cet égard, une délégation a noté que dans la mesure où un petit nombre de donateurs fournissaient la majeure partie des ressources nécessaires aux interventions d'urgence, ceux-ci espéraient que leurs observations seraient prises en compte dans la version finale des documents sur les principes régissant les activités opérationnelles.

81. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a remercié les délégations pour leurs observations constructives. Il a indiqué que le rapport s'inscrivait dans un processus continu dont les différents éléments seraient présentés lors de futures réunions du Conseil d'administration. Il a assuré les délégations que tous les documents leur seraient présentés à l'avance et que le cadre conceptuel serait lié aux documents sur les principes régissant les activités opérationnelles.

82. En réponse aux observations formulées par les différentes délégations, le Directeur leur a donné l'assurance que les documents apporteraient des éclaircissements sur les différents types de situations d'urgence, sur le rôle de l'UNICEF dans ces situations et sur la coopération et la coordination entre l'UNICEF et le Département des affaires humanitaires. Il a ajouté que les documents analyseraient les problèmes auxquels étaient confrontés tant les enfants victimes de la pauvreté que ceux qui se trouvaient dans des situations d'urgence plus flagrantes et contiendraient des conclusions d'ensemble. Ils porteraient également sur les mécanismes visant à renforcer la coopération entre l'UNICEF et d'autres organismes et organisations non gouvernementales, et on y trouverait des analyses et des évaluations des interventions de l'UNICEF centrées sur les besoins et les droits de l'enfant. Enfin, ils exposeraient les facteurs qui causaient des troubles, entraînaient des déplacements de population et mettaient en danger la santé des enfants. Le Directeur a assuré les délégations que les documents seraient présentés dans les meilleurs délais et les a informées que l'UNICEF continuerait à travailler avec les autorités nationales, mais aussi, dans les cas où les gouvernements avaient perdu le contrôle de la situation, avec les autorités locales et des groupes communautaires.

83. Le Directeur a pris note des observations formulées à propos du paragraphe 8 et promis de donner les éclaircissements demandés. Il a reconnu que, dans la mesure où une longue présence était nécessaire avant, pendant et après les situations d'urgence, il était extrêmement important de concentrer les efforts sur l'alerte rapide et la préparation aux catastrophes. Il a assuré les délégations que l'UNICEF continuerait à jouer un rôle lorsque les conflits auraient pris fin. En dernier lieu, il les a informées que l'UNICEF comptait bien tenir des discussions avec les membres du Conseil avant la prochaine session (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/28).

F. Opération Cartes de voeux et opérations connexes

84. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget de l'opération Cartes de voeux pour 1996 (E/ICEF/1996/AB/L.11), pour approbation, ainsi que du rapport financier et des comptes de l'exercice terminé le 30 avril 1995 (E/ICEF/1996/AB/L.12). Dans le premier document figurait un projet de résolution tendant à ce que l'exercice de l'opération Cartes de voeux,

allant jusque-là du 1er mai au 30 avril, commence désormais le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

85. C'est le Directeur par intérim de l'opération Cartes de voeux qui a présenté le rapport; il a également donné des informations sur l'opération, les résultats obtenus durant l'année écoulée et les stratégies et objectifs clefs pour 1996. Il a souligné les changements positifs qui étaient intervenus, notamment le recrutement d'un nouveau directeur, qui devrait prendre ses fonctions en août ou en septembre 1996, et indiqué que le secrétariat avait pratiquement achevé le processus de sélection d'un cabinet de consultants qui serait chargé d'effectuer une étude externe concernant les cartes et les autres produits de l'UNICEF. Le cabinet retenu serait représenté en Europe et en Amérique du Nord; le Directeur par intérim a indiqué dans les grandes lignes quelle serait la portée de l'étude.

86. Le Directeur par intérim a remercié les dizaines de milliers de volontaires qui avaient si éminemment contribué à assurer le succès de la vente de cartes et d'autres produits et à mieux faire connaître l'UNICEF. En défendant la cause des enfants, ils avaient aidé à mieux faire comprendre, dans les pays industrialisés, les besoins des enfants et des femmes dans les pays en développement, et avaient renforcé la solidarité mondiale. De nombreuses délégations se sont elles aussi félicitées de l'action menée par les volontaires dans le monde entier.

87. Bon nombre d'intervenants ont loué le personnel de l'opération pour les revenus enregistrés au cours de l'exercice écoulé, en association avec les partenaires de vente de l'opération, ainsi que pour l'accroissement des recettes. Plus de 30 % des recettes de l'UNICEF proviennent de l'opération Cartes de voeux. Une délégation a déclaré que l'opération était pour l'UNICEF un moyen de dégager des fonds, de faire progresser l'enseignement et de mobiliser en faveur des enfants des particuliers dans le monde entier.

88. Plusieurs délégations ont noté que la majeure partie des revenus nets provenait de la collecte de fonds privés. Elles ont recommandé que lorsque la collecte de fonds privés était interdite dans un pays alors qu'elle y semblait prometteuse, le Directeur général soit habilité à intervenir.

89. Bon nombre de délégations se sont inquiétées du fait que la vente de cartes et d'autres produits stagnait malgré l'existence des capacités nécessaires à une augmentation des ventes; elles se sont demandé si cette stagnation touchait l'ensemble du secteur. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées de voir les profits diminuer et les frais de fonctionnement augmenter. D'autres se sont félicitées des efforts déployés par l'opération pour tenter de résoudre les problèmes évoqués précédemment par le Conseil d'administration, et notamment pour améliorer les services offerts à la clientèle et consulter et appuyer davantage les comités nationaux.

90. Plusieurs délégations ont déclaré que le nom de l'opération ne convenait plus et que l'administration devrait en adopter un autre qui corresponde véritablement à ses activités.

91. Alors que la plus grande partie des revenus provenant de la vente de produits sont dégagés sur des marchés relevant du bureau de Genève, les effectifs de New York sont supérieurs. Plusieurs intervenants ont jugé que le personnel de l'opération devait se trouver là où étaient prises les décisions intéressant les principaux partenaires commerciaux et les marchés les plus

importants. Une délégation a mis en doute la rentabilité des centres d'appui régionaux et demandé aux gestionnaires de l'opération de déterminer s'il était utile de les conserver.

92. Certaines délégations ont recommandé que les futurs documents relatifs au plan de travail et au budget de l'opération soient plus courts, plus faciles à consulter, plus méthodiques et plus transparents. Par ailleurs, d'aucunes ont déclaré que le rapport mettait trop l'accent sur le nombre de cartes vendues et pas assez sur les recettes provenant de ces ventes. Elles ont demandé qu'on y fasse une plus large place aux priorités et aux faits nouveaux.

93. Une délégation a déclaré que le comité national de son pays attachait désormais moins d'importance aux fonds supplémentaires et davantage à la masse commune des ressources, et elle a encouragé les autres comités nationaux à faire de même. Elle a offert d'aider le secrétariat à prendre des mesures allant dans ce sens et lui a demandé de fournir aux comités nationaux des renseignements sur les programmes de l'UNICEF financés au titre de la masse commune des ressources, d'une part, et des fonds supplémentaires, de l'autre.

94. Pour ce qui est de la modification des dates de début et de fin de l'exercice de l'opération, de nombreuses délégations ont appuyé la proposition dans le souci d'améliorer la transparence, même si elle impliquait la présentation de chiffres provisoires concernant la vente de cartes et d'autres produits. Une délégation a fait valoir qu'un tel changement ne devrait être introduit que s'il ne posait pas de problèmes pratiques aux services de comptabilité et d'audit.

95. Bon nombre de délégations ont accueilli favorablement l'idée d'une étude externe sur les cartes et autres produits de l'UNICEF; elles comptaient que cette étude irait au fond des choses et porterait sur tous les aspects de la question, en particulier les structures de l'organisation et les méthodes fondées sur les meilleures pratiques en vigueur dans le monde des affaires, de sorte que le Conseil d'administration puisse évaluer la croissance future et trouver les moyens de maximiser les recettes tirées de la vente des cartes et autres produits. Il a été demandé que l'étude soit effectuée en consultation avec les comités nationaux, et que ceux-ci soient tenus informés des résultats.

96. En réponse aux questions posées, le Directeur de l'opération a confirmé que l'étude externe serait entreprise en juillet et qu'elle porterait essentiellement sur les cartes et les autres produits. Les processus étant complexes et très spécialisés, il faudrait les analyser soigneusement pour pouvoir accélérer et rationaliser les opérations. Cependant, on espérait que les deux types d'activités productrices de revenus se trouveraient renforcés à l'issue de l'étude. Toute proposition tendant à modifier la structure de l'opération prendrait en considération l'interface avec le Groupe de la collecte de fonds. Le Directeur par intérim a déclaré que nombre des questions soulevées par les délégations concernant la stagnation des ventes de cartes et d'autres produits, les paramètres du Programme de prospection des nouveaux marchés et du Programme d'expansion des collectes de fonds, le maintien de l'objectif des 50 % de marge bénéficiaire, l'amélioration des structures dans le but d'accélérer et de rationaliser les opérations, les meilleures pratiques du secteur, la maximisation du rendement des investissements, la réduction des frais de fonctionnement et l'emplacement des opérations seraient examinées dans le cadre de l'étude externe. Un rapport oral sur l'état d'avancement de l'étude serait présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire, en

septembre, dans la mesure où le rapport final ne serait probablement prêt qu'à la fin de l'automne ou au début de l'hiver.

97. De nombreuses délégations ont remercié le Directeur par intérim d'avoir accepté le poste à bref délai et d'avoir efficacement dirigé le personnel de l'opération; la Directrice générale a à son tour remercié les délégations de leurs observations constructives et a exprimé l'espoir que les conseils des consultants auxquels l'UNICEF faisait appel, conjugués à une gestion et à une administration efficaces permettraient à l'UNICEF d'améliorer son fonctionnement (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/22).

G. Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF : rapport d'activité

98. La Directrice générale a présenté le rapport d'activité (E/ICEF/1996/AB/L.9) et informé le Conseil que les équipes chargées du projet de perfectionnement des méthodes de gestion avaient mené à bien leurs travaux, ce qui signifiait que la phase de mise au point était achevée et que la responsabilité du programme pouvait être, pour l'essentiel, transférée aux gestionnaires de l'organisation. Depuis que le rapport avait été établi, des réunions importantes et très utiles au secrétariat s'étaient tenues, notamment la réunion annuelle des comités nationaux, les réunions intersessions du Conseil d'administration et les réunions d'information individuelles avec certains de ses membres.

99. En ce qui concerne le rôle des bureaux régionaux, la Directrice générale a rappelé au Conseil d'administration que l'UNICEF avait toujours été un organisme décentralisé et que les propositions formulées ne portaient pas sur la création de nouvelles structures. Sur les sept bureaux régionaux de l'UNICEF, six existaient depuis un certain temps. Le souci de l'UNICEF était de veiller à ce que ses structures lui permettent d'appuyer et de renforcer les programmes de pays. La Directrice générale s'est déclarée convaincue que l'UNICEF devait disposer de bureaux régionaux sur le terrain, au coeur de l'action. Les propositions formulées tendraient à clarifier le rôle de ces bureaux de sorte qu'ils aient des responsabilités bien définies vis-à-vis des bureaux de pays de la région et soient notamment chargés de fournir à ces derniers l'appui technique nécessaire et l'aide dont ils avaient besoin en matière de gestion. Elles pourraient également aboutir à la mise en place d'un système de supervision plus rationnel dans l'ensemble de l'organisation et au renforcement du principe selon lequel les décisions devaient être prises le plus près possible du lieu où elles étaient appliquées. La Directrice générale a indiqué que l'objectif primordial était d'améliorer l'élaboration et le suivi des programmes de pays et de veiller à ce qu'ils reflètent les priorités nationales et régionales tout en respectant les paramètres généraux des politiques mondiales. Elle a souligné que s'il cernait de plus près le rôle des bureaux régionaux, l'UNICEF pourrait également rationaliser le bureau de New York de sorte qu'il puisse se consacrer à des tâches relevant véritablement du siège : définir la stratégie de l'organisation et évaluer l'expérience acquise; définir les normes de gestion de tous les avoires de l'UNICEF; établir des directives pour une gestion efficace des ressources humaines; assurer le suivi des résultats obtenus; veiller à assurer des communications efficaces dans le monde entier et à mettre en place les systèmes nécessaires au fonctionnement d'une organisation décentralisée; créer des alliances stratégiques; mobiliser au niveau mondial les ressources nécessaires au financement des activités menées en faveur des enfants; et maintenir l'UNICEF au sein d'un réseau de relations

interinstitutions qu'il se devait d'entretenir en tant qu'organisme des Nations Unies. La Directrice exécutive a assuré les membres du Conseil qu'elle était déterminée à mettre en oeuvre les réformes tout en demeurant dans les limites des budgets existants.

100. Après l'intervention du Président de l'Association mondiale du personnel, plusieurs délégations se sont félicitées de la détermination avec laquelle le personnel oeuvrait au succès du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. De nombreuses délégations ont souligné que la participation du personnel revêtait une importance critique car elle était indispensable au changement. En réponse à la question posée par une délégation, le secrétariat a indiqué que les efforts se poursuivaient pour améliorer l'état d'esprit du personnel en favorisant la collégialité, le travail en équipe et la participation à la gestion sur les plans mondial et régional et au niveau des pays.

101. Un certain nombre de délégations se sont déclarées satisfaites du rapport d'activité. Elles se sont félicitées que les recommandations de Booz-Allen & Hamilton aient été prises en compte lors de la détermination des mesures de perfectionnement des méthodes de gestion et qu'un calendrier ait été établi pour la soumission des recommandations au Conseil d'administration, qui, sur cette base, procéderait à un débat général et adopterait des décisions budgétaires. Quelques intervenants ont estimé que le calendrier aurait dû être plus explicite et contenir davantage de renvois au corps du rapport.

102. Faisant spécialement référence aux réunions intersessions et aux réunions d'information individuelles, plusieurs intervenants se sont félicités des efforts déployés par le secrétariat pour que le Conseil entretienne un dialogue continu sur le perfectionnement des méthodes de gestion. Une délégation a déclaré que le processus de consultation adopté avait notablement contribué à renforcer la crédibilité du secrétariat. D'autres se sont dites satisfaites que le programme de perfectionnement des méthodes de gestion soit mis en oeuvre en étroite consultation avec le personnel de l'UNICEF, les comités nationaux et le Conseil d'administration.

103. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la lenteur avec laquelle les recommandations de Booz-Allen & Hamilton étaient appliquées. Une autre a demandé que l'on s'efforce d'accélérer les choses, et en particulier que l'on clarifie au plus tôt le rôle et les responsabilités du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

104. Bon nombre de délégations ont pris note des progrès accomplis dans des domaines tels que l'intégration des budgets, le regroupement des fonctions relatives aux publications, la réduction des dépenses du siège, le système de gestion des programmes, l'amélioration de la coordination avec les autres organismes des Nations Unies et la coopération avec le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida. Il a été fait observer que l'intégration des budgets facilitait une meilleure gestion des ressources et améliorait la transparence. Un intervenant a demandé que le système de gestion des programmes soit mis en oeuvre au plus tôt à l'échelle de l'organisation tout entière afin que la gestion des programmes, la responsabilité et la transparence puissent être améliorées. Un autre a fait valoir qu'au vu du niveau technologique de certains pays, il ne fallait pas trop compter sur des communications efficaces à l'échelle mondiale.

105. Une délégation s'est félicitée des résultats du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, et précisé qu'étant unique dans le système des Nations Unies, il pourrait servir de référence pour la réforme des autres organismes.

106. Quelques intervenants se sont déclarés satisfaits des initiatives prises au niveau des bureaux pour améliorer les méthodes de gestion. Une délégation s'est demandé si des réseaux avaient été mis en place pour que chaque bureau puisse être informé de ce que faisaient les autres bureaux et accéder aux directives d'élaboration des plans de rationalisation. Un autre intervenant s'est félicité des améliorations considérables apportées au bureau de l'UNICEF dans son pays, lesquelles avaient permis de supprimer 40 postes et de réaliser ainsi des économies non négligeables au profit des programmes. Deux délégations ont recommandé que l'on veille à ce que les initiatives de rationalisation des bureaux répondent bien aux objectifs généraux du programme de perfectionnement des méthodes de gestion. Selon un intervenant, il convenait d'apporter dans les bureaux de pays des améliorations sur le plan des stratégies en matière d'informatique, du système de gestion des programmes et de l'intégration des budgets. De l'avis d'une autre délégation, les initiatives de rationalisation des bureaux avaient un effet positif sur l'état d'esprit du personnel et permettaient de réaliser des gains d'efficacité.

107. Plusieurs intervenants ont dit qu'ils approuvaient la structure décentralisée de l'UNICEF, dont les bureaux de pays constituaient les éléments centraux. À leur avis, il serait bon de définir clairement les rôles du siège et des bureaux régionaux de manière à gagner en efficacité et à éviter les doubles emplois avec les bureaux de pays. Un certain nombre de délégations ont demandé que le rôle et les fonctions qu'il était proposé d'attribuer aux bureaux régionaux soient clarifiés et fassent l'objet d'un débat. Deux intervenants ont estimé que les bureaux régionaux devraient se trouver à New York pour que les experts puissent s'occuper de plusieurs régions à la fois, ce qui permettrait d'éviter les doubles emplois, mais, plusieurs autres se sont élevés contre une telle suggestion. Trois intervenants ont émis des réserves quant à la supervision des représentants de pays par les directeurs régionaux, et l'un d'eux a fait valoir que ce système ne pourrait fonctionner que si les bureaux régionaux disposaient d'un droit de regard sur l'utilisation des fonds. Lorsqu'un intervenant a demandé s'il était prévu de modifier le nombre et l'emplacement des bureaux régionaux, le secrétariat a répondu qu'il n'en était pas question dans l'immédiat.

108. Une délégation a demandé que le rôle des bureaux régionaux soit clairement défini du point de vue de leur contribution à la réalisation des programmes de pays. Un intervenant a demandé que l'on analyse l'incidence des propositions relatives au rôle des bureaux régionaux sur le rôle et les fonctions des bureaux de pays et que l'on détermine dans quelle mesure ces propositions favoriseraient la coordination entre les organismes des Nations Unies, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/162, ainsi que lors de l'examen triennal. Deux délégations ont demandé si une décentralisation accrue des fonctions vers les bureaux extérieurs se traduirait par une réduction des dépenses et du nombre de postes à New York.

109. La Directrice générale a répondu que le renforcement des capacités des bureaux régionaux ne nécessiterait pas d'augmentation des budgets et des effectifs mais aboutirait à une rationalisation des fonctions à New York. Elle a rappelé aux membres du Conseil que les propositions ne viseraient pas à modifier la structure d'ensemble de l'UNICEF – composée des bureaux de pays, des

bureaux régionaux et du siège – mais bien à clarifier le rôle et les responsabilités de chaque entité en tant qu'élément de l'ensemble. Le secrétariat a souligné que l'UNICEF devait mieux mettre à profit ses compétences internes, ainsi que celles des autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, et tirer les enseignements de l'expérience pratique acquise dans le cadre des programmes de pays.

110. Plusieurs délégations ont appuyé l'idée de compléter la structure de l'UNICEF par des équipes de gestion mises en place au niveau des pays et sur les plans régional et mondial, et d'introduire un mécanisme associant le personnel à l'élaboration des politiques et des stratégies. Une délégation a proposé que les équipes de gestion à tous les niveaux soient chargées d'assurer une large participation du personnel. Des questions ont été soulevées quant aux normes applicables aux équipes et au coût des voyages, et il a été suggéré que les équipes tirent parti des techniques d'information afin de réduire le nombre de réunions et de voyages nécessaires.

111. De nombreux membres du Conseil ont jugé bon que l'UNICEF entretienne des relations plus étroites avec les comités nationaux. Il leur paraissait essentiel de tenir compte des vues des comités nationaux et de maintenir leur statut actuel d'organisations non gouvernementales; les comités nationaux devaient être indépendants pour pouvoir mener leurs activités de plaidoyer et de collecte de fonds, et il importait en conséquence de définir clairement leurs relations avec leurs organes directeurs respectifs et avec la société civile.

112. De nombreux intervenants ont approuvé les positions adoptées par les comités nationaux à leur réunion annuelle. Une délégation a demandé que le rapport de cette réunion soit distribué aux membres du Conseil. Des délégations ont souscrit à la proposition des comités nationaux tendant à ce que le bureau de Genève soit chargé d'administrer les relations qu'ils entretenaient avec l'UNICEF.

113. Un intervenant a souligné que les comités nationaux devaient être associés plus étroitement aux discussions sur les orientations futures de l'UNICEF. L'idée de mettre au point des indicateurs permettant de mesurer les principaux résultats et de mieux définir la portée des audits indépendants a été bien accueillie par plusieurs intervenants. Une délégation a manifesté son intérêt pour la proposition relative à l'autofinancement des bureaux.

114. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a indiqué qu'un consensus s'était dégagé, lors de la réunion d'Yverdon, concernant la nécessité de coopérer plus étroitement avec l'UNICEF pour ce qui était de l'évaluation des résultats et de préserver les caractéristiques propres des comités nationaux, qui représentaient la société civile. Les comités nationaux devaient préserver leur identité et leur autonomie sous la direction de leurs conseils d'administration respectifs. Les comités nationaux étaient favorables à une coopération plus étroite avec les bureaux régionaux mais recommandaient qu'un centre de liaison soit établi à Genève afin d'administrer les relations qu'ils entretenaient avec l'UNICEF; les comités nationaux des pays de la côte Pacifique devaient encore déterminer les modalités les plus appropriées à cet égard. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a félicité le secrétariat pour les recommandations qu'il avait formulées sur les relations entre l'UNICEF et les comités nationaux et indiqué que le Groupe attendait beaucoup de ce processus.

115. Il a été demandé que les propositions relatives à l'administration des relations entre l'UNICEF et les comités nationaux fassent l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion intersessions du Conseil. Le secrétariat a accepté cette proposition et fait savoir qu'il contacterait les membres du Conseil afin de fixer la date de la réunion.

116. En ce qui concerne les propositions relatives à la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, une délégation a dit que le personnel devrait se répartir de façon équilibrée entre temporaires et permanents et a demandé que la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes soient respectés aux échelons supérieurs. Une autre délégation s'est prononcée en faveur des nouveaux mécanismes visant à faciliter la cessation de service des fonctionnaires dont le comportement professionnel laissait à désirer. Dans sa réponse, la Directrice générale a indiqué que le comportement professionnel des fonctionnaires, et notamment des chefs de service, serait l'élément clef de la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines.

117. Pour ce qui est de l'étude externe sur l'approvisionnement, un intervenant a demandé quelles dispositions seraient prises en matière de sous-traitance. Le secrétariat a répondu que dans le dessein d'obtenir les meilleurs prix possibles, l'UNICEF envisageait de recourir à cette procédure.

118. Le représentant du Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a fait observer que l'UNICEF et les ONG devraient se consulter à propos de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des programmes, et que ce processus de consultation devrait être la norme dans tous les bureaux de pays. Il a préconisé l'institutionnalisation des consultations avec les organisations non gouvernementales et le secrétariat a convenu que l'UNICEF devait continuer à renforcer ses relations avec les ONG au niveau des pays.

119. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le rôle qui incomberait au Conseil d'administration dans la nouvelle structure. Dans son intervention liminaire, le secrétariat avait informé le Conseil qu'une réunion informelle consacrée à la question de leurs relations aurait lieu le 27 juin.

120. En ce qui concerne le rapport sur le perfectionnement des méthodes de gestion devant être présenté à la troisième réunion ordinaire en septembre, il a été demandé que les décisions de politique générale y soient clairement énoncées. Un intervenant a proposé que l'on y indique les décisions proposées, les changements envisagés, les résultats escomptés, et le calendrier d'application. S'agissant de la prochaine réunion intersessions, le même intervenant a demandé que les considérations sur lesquelles se fondaient les décisions à prendre soient clairement énoncées et a suggéré l'utilisation de supports audio-visuels.

121. Un intervenant a proposé que la matrice faisant apparaître les liens entre les recommandations de Booz-Allen & Hamilton et l'exécution du programme de perfectionnement des méthodes de gestion, telle qu'elle figurait dans le document E/ICEF/1996/AB/L.3, présenté à la première session ordinaire en janvier, soit reproduite dans le prochain rapport d'activité avec deux colonnes supplémentaires indiquant les résultats obtenus et les mesures prises.

122. Dans sa réponse, la Directrice générale a indiqué que les questions relatives à l'organigramme de l'UNICEF seraient abordées à la session de septembre. Elle a rappelé aux membres du Conseil qu'il ne s'agirait pas de proposer des changements structurels radicaux mais bien de clarifier les rôles.

123. De l'avis d'une délégation, au stade où en était le programme de perfectionnement des méthodes de gestion, le secrétariat pouvait commencer à mesurer les réalisations. La Directrice générale a accueilli favorablement les suggestions des membres du Conseil concernant les indicateurs que des organismes bilatéraux avaient jugé utiles lorsqu'ils s'étaient livrés à des exercices analogues. Une délégation a proposé que l'on demande à Booz-Allen & Hamilton d'évaluer les progrès accomplis depuis l'établissement de leur étude. Le secrétariat a suggéré qu'à l'avenir, on procède à un appel d'offres pour recourir aux services d'une firme privée. Il a été rappelé au Conseil que des consultations sur la poursuite du programme de perfectionnement des méthodes de gestion étaient en cours entre le secrétariat, le Conseil de l'efficacité du Secrétariat de l'ONU et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Une délégation a fait observer qu'il était trop tôt pour évaluer l'incidence des réformes en cours.

H. Harmonisation de la présentation des budgets

124. La Directrice de la Division de la gestion financière et Contrôleur a présenté un rapport oral sur les travaux menés par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF en vue d'harmoniser la présentation de leurs budgets.

125. Elle a rappelé que, dans le rapport qu'elle avait présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire tenue en avril, elle avait indiqué qu'une comparaison préliminaire des budgets des trois organismes avait révélé des différences entre ceux du PNUD et du FNUAP d'une part, et celui de l'UNICEF d'autre part. Ces différences tenaient non seulement à la présentation, mais aussi à la portée et au contenu des documents budgétaires. Les différences inhérentes à la nature de chaque organisme avaient peut-être une incidence sur le degré d'harmonisation de tous les aspects des budgets jugé souhaitable par les conseils d'administration de ces organismes.

126. Au cours du débat sur la question lors de la deuxième session ordinaire des conseils d'administration du PNUD et du FNUAP d'une part, et de l'UNICEF d'autre part, une délégation avait présenté une déclaration générale, qui avait été approuvée par d'autres délégations, dans laquelle elle avait défini l'objectif fondamental des efforts d'harmonisation et énoncé clairement les principes à respecter en la matière. Selon cette délégation, il ne suffisait pas d'adopter un contenu et un mode de présentation analogues, il fallait aussi appliquer les mêmes principes pour l'établissement des comptes et des prévisions. Toutefois, "semblable" ne signifiait pas "identique".

127. Au nom de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, le Contrôleur a rendu hommage aux conseils d'administration pour les orientations qu'ils avaient données concernant à la fois l'établissement du cadre général de l'opération d'harmonisation et la formulation des différents aspects de l'harmonisation intéressant les deux conseils.

128. Elle a rappelé que, dans le compte rendu qu'elle avait présenté à la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, elle avait indiqué que les efforts déployés par les trois organismes en vue d'harmoniser leurs budgets s'articulaient autour de cinq thèmes principaux :

a) La portée et le contenu des documents budgétaires. Il s'agissait là d'une question fondamentale compte tenu du fait que l'on s'était déjà demandé s'il était possible d'appliquer au FNUAP et au PNUD le budget intégré adopté par l'UNICEF pour son siège et ses bureaux régionaux, et en conséquence, d'inclure

les activités au titre des programmes dans les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal. Une étude approfondie des activités menées par les trois organismes à l'échelle mondiale et à l'échelon interrégional avait été entreprise afin de déterminer la nature exacte et le degré de comparabilité de ces activités. Une telle étude était nécessaire avant que l'on puisse envisager une harmonisation au niveau des activités au titre des programmes;

b) Réalisation d'une étude approfondie qui permettrait d'établir clairement la distinction entre les dépenses consacrées aux programmes et les dépenses d'appui aux programmes. Cette dernière catégorie serait subdivisée en dépenses concernant essentiellement l'appui aux programmes et dépenses d'administration et de gestion. L'objectif de l'étude était d'assurer la comparabilité des données concernant les trois organismes;

c) Adoption d'un mode de présentation commun, et notamment, mise au point d'un tableau relatif à l'emploi des ressources qui soit identique ou qui permette une comparaison de tous les éléments;

d) Harmonisation des principales classifications budgétaires. Les organismes s'employaient actuellement à définir les catégories de dépenses et leur niveau d'agrégation;

e) Adoption d'une terminologie commune pour désigner les principales catégories de ressources. Les organismes se proposaient, une fois l'opération d'harmonisation achevée, de soumettre les termes adoptés, avec leur définition, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen et approbation, afin qu'ils puissent figurer dans le glossaire de termes financiers du Comité administratif de coordination.

129. Le Contrôleur a déclaré que des progrès avaient été réalisés depuis qu'elle avait présenté son rapport au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. Les organismes avaient axé leurs efforts et étaient parvenus à se mettre d'accord sur les thèmes figurant aux alinéas b) et c) ci-dessus, à savoir la mise au point d'un plan commun pour la présentation des ressources, et la sélection et la définition des éléments qui composaient chaque thème. Le plan de présentation des ressources comprendrait trois parties : a) le total des ressources dont disposait l'organisation; b) l'emploi des ressources, qui constituerait l'ossature du plan, et comprendrait trois chapitres principaux (dépenses au titre des programmes, dépenses d'appui aux programmes et dépenses d'administration et de gestion); et c) un rapprochement entre les prévisions figurant dans la partie concernant l'emploi des ressources et les prévisions budgétaires.

130. Un document de travail interne contenant un résumé des travaux du groupe et présentant les activités et services prévus au titre de chaque thème a été distribué aux membres des conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF lors d'une réunion commune informelle tenue le 12 juin – première réunion de ce type organisée par les deux conseils d'administration. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait approuvé la décision 1996/16 [E/ICEF/1996/12 (Part II)], adoptée à la deuxième session ordinaire, relative au calendrier et à la nature des rapports futurs sur l'harmonisation des budgets.

131. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par les trois organismes en matière d'harmonisation. La plupart des orateurs se sont félicités de la tenue d'une première réunion commune informelle intersessions et ont encouragé le secrétariat à en organiser d'autres. Les

/...

délégations ont souligné la nécessité de poursuivre le dialogue et les consultations, eu égard à la nature technique de la question. Un orateur a formulé des observations sur les progrès réalisés depuis l'établissement du tableau sur l'emploi des ressources, accompagné des prévisions budgétaires, qui avait été distribué lors de la réunion commune intersessions. Selon lui, les membres du Conseil devraient harmoniser leurs demandes aux organismes. Les conseils d'administration devraient veiller à faire en sorte que l'opération d'harmonisation soit menée à des fins de gestion financière stratégique et à éviter toute microgestion.

132. Une délégation a remercié le Contrôleur d'avoir présenté les résultats obtenus plutôt que d'avoir énuméré les difficultés rencontrées. Il lui semblait difficile d'évaluer les progrès réalisés sans disposer d'avis d'experts, mais ce reproche ne s'adressait pas aux organismes. Malgré le retard pris par le processus d'harmonisation, celui-ci était bien engagé et l'on pouvait espérer que les budgets de l'exercice biennal 1998-1999 utiliseraient la présentation harmonisée. Il s'agissait là d'une question politique très importante pour son gouvernement, en particulier pour les services chargés de l'aide multilatérale. Les résultats de l'opération d'harmonisation influeraient sur les parts respectives des fonds alloués par son pays à l'aide multilatérale et à l'aide bilatérale.

133. Une délégation a engagé le groupe de l'harmonisation à examiner s'il était possible d'appliquer le modèle de budget intégré au PNUD et au FNUAP. Une autre délégation a dit que l'harmonisation de la présentation des budgets serait avantageuse pour les gouvernements bénéficiaires car elle permettrait de réduire les activités faisant double emploi et d'optimiser l'emploi des ressources au niveau des pays. Une délégation a demandé de nouveau de pouvoir disposer des documents de travail sur la question dans les différentes langues de travail.

134. Le Contrôleur a remercié les intervenants pour leurs observations. Elle a réaffirmé qu'il importait que les membres du Conseil d'administration et les organismes maintiennent un dialogue, afin que les secrétariats puissent obtenir les résultats que les conseils d'administration attendaient de l'opération d'harmonisation. Elle a demandé au Conseil d'administration de donner au secrétariat des directives complémentaires au sujet des informations que les organismes étaient censés fournir dans le cadre de l'opération d'harmonisation. Certains orateurs ont estimé que, compte tenu du caractère technique de la question, il serait utile que le secrétariat établisse une liste de ses besoins afin que les missions puissent consulter des experts dans leur pays.

I. Projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels

135. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a rappelé qu'à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en avril, les délégations avaient eu l'occasion d'examiner le projet de rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels, et que leurs observations avaient été soumises au Secrétaire général. Le Conseil avait décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session afin de permettre aux délégations qui n'avaient pas été en mesure de formuler des observations à l'époque de le faire. Par ailleurs, le secrétariat avait été prié de présenter un rapport oral sur la capacité actuelle de l'UNICEF en matière de vérification et de contrôle internes. Le projet de

rapport avait été distribué une nouvelle fois par le secrétariat sous la cote E/ICEF/1996/CRP.20.

136. Mme Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, a présenté le rapport oral. Elle a précisé que le Bureau de la vérification interne des comptes de l'UNICEF avait pour tâche d'aider le Directeur général à contrôler le fonctionnement de l'organisation en lui confirmant que les opérations étaient bien gérées, ou, si des carences étaient constatées, en lui indiquant les domaines dans lesquels des améliorations devaient être apportées. Le Bureau de la vérification interne des comptes était un service autonome au sein de l'UNICEF. Il était dirigé par un directeur qui relevait directement du Directeur général. Le directeur était aidé dans ses fonctions par 15 vérificateurs internes des comptes, qui exerçaient leurs activités en toute indépendance. Ceux-ci étaient autorisés à mener toutes les activités qui leur semblaient nécessaires et avaient accès à tous les services du Fonds. Le Bureau établissait un programme de contrôle qui était examiné par le Comité de vérification interne des comptes et communiqué au Comité des commissaires aux comptes afin d'encourager la collaboration et d'éviter les doubles emplois.

137. Décrivant la portée du contrôle interne à l'UNICEF, elle a précisé que l'exercice le plus courant comprenait trois types de contrôles – un contrôle financier (documents comptables), un contrôle des opérations (performance de l'organisation), et un contrôle de l'efficacité par rapport au coût (des opérations, programmes et projets) – et était connu sous le nom de contrôle global. La fréquence et la portée des contrôles étaient déterminées par le directeur, compte tenu de son expérience et de l'analyse qu'il faisait de la situation. D'une façon générale, les principaux systèmes, fonctions et services exerçant des responsabilités importantes faisaient l'objet d'un contrôle au moins tous les trois ans.

138. La Directrice générale adjointe a déclaré que le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes établissait un rapport d'audit pour chacun de ces contrôles, et que tous les rapports d'audit étaient communiqués au Comité des commissaires aux comptes. Un résumé annuel des rapports d'audit, qui rendait compte des principales constatations, des tendances et des carences signalées qui n'avaient fait l'objet d'aucune mesure corrective, était présenté au Directeur général. La Directrice générale adjointe a par ailleurs expliqué que les premiers services soumis à un contrôle étaient ceux pour lesquels des anomalies avaient été signalées et qui devaient prendre des mesures correctives; les vérificateurs internes réexaminaient ensuite la situation et déterminaient si les mesures correctives nécessaires avaient bien été prises. Le Directeur général était responsable en dernier ressort lorsqu'aucune mesure n'avait été prise pour corriger les anomalies signalées.

139. En conclusion, la Directrice générale adjointe a expliqué le rôle du Comité de vérification interne des comptes, qui se composait du Directeur général, du Directeur général adjoint, des directeurs responsables de la Division des programmes, de la Division de la gestion des ressources humaines et du Bureau de la vérification interne des comptes et du Contrôleur. Le Comité se réunissait quatre fois par an, ou plus souvent si nécessaire, afin d'examiner et de suivre un certain nombre de rapports d'audit et de veiller à ce que les mesures correctives ou préventives voulues soient prises.

140. Une délégation a émis des réserves au sujet des conditions dans lesquelles la présentation avait été faite, notant que le texte de deux pages qui présentait le rapport oral n'était disponible qu'en anglais et contenait peu

/...

d'informations. L'intervenant estimait que la présentation était trop générale, ne reflétait pas véritablement le travail réalisé par le Bureau de la vérification interne des comptes, et ne permettait donc pas au Conseil de mener sur la question la réflexion de fond à laquelle il s'était attendu. Par exemple, les problèmes auxquels le Bureau se heurtait quotidiennement n'avaient pas été examinés. La connaissance de ces problèmes aurait permis aux membres du Conseil de se faire une meilleure idée des relations que le Bureau entretenait avec les autres services de l'UNICEF. Il s'est également déclaré préoccupé par le fait que le rapport n'indiquait notamment pas comment le travail du Bureau s'articulait avec celui d'autres organes du secrétariat, de quelle façon le Bureau s'acquittait de son mandat et s'il était tenu compte de la teneur des rapports d'audit du Bureau en dehors de l'UNICEF. L'intervenant a demandé comment les vérificateurs étaient recrutés et quelles étaient leurs tâches et leurs possibilités d'avancement. Selon lui, le Conseil comprendrait mieux le fonctionnement du Bureau si le secrétariat fournissait les éclaircissements demandés.

141. La même délégation a ajouté que le secrétariat devrait communiquer au Conseil d'administration, sous une forme résumée, la teneur des informations complémentaires que l'UNICEF insérerait dans son rapport avant de soumettre celui-ci au Secrétaire général. Elle a enfin souligné qu'il importait de mieux tirer parti de l'expérience acquise lors des contrôles relatifs aux différentes activités, et de communiquer l'information correspondante au Conseil sous une forme résumée.

142. Une autre délégation a appuyé les observations qui venaient d'être faites et a prié le secrétariat de ne pas créer un précédent en présentant des rapports oraux sur des questions aussi importantes que celle qui était à l'examen, laquelle devait faire l'objet d'un examen approfondi de la part des membres du Conseil. L'intervenante a rappelé qu'à la session d'avril du Conseil, sa délégation s'était interrogée sur l'utilité d'inclure les observations formulées par les membres du Conseil dans le rapport du Secrétaire général avant qu'ils n'aient eu la possibilité de prendre connaissance des vues du secrétariat, et alors qu'ils avaient estimé que la fonction de contrôle interne devait être réexaminée. En conclusion, elle a indiqué que le rapport oral ne contenait pas suffisamment d'informations pour permettre au Conseil de se prononcer.

143. La Directrice générale, tout en se félicitant des préoccupations exprimées par les orateurs, a dit qu'elle attachait une grande importance au rôle exercé par le Bureau de la vérification interne des comptes à l'UNICEF et comprenait parfaitement que les membres du Conseil aient demandé au secrétariat de décrire ses activités. Elle a annoncé qu'un nouveau directeur allait être nommé à la tête du Bureau et a précisé que son intention était d'améliorer la qualité du travail réalisé par le Bureau. Elle espérait que ces mesures permettraient à l'UNICEF de dégager des tendances et de recenser les domaines dans lesquels des progrès avaient été enregistrés ainsi que ceux qui devaient faire l'objet d'améliorations. Elle serait heureuse de tenir les membres du Conseil informés des progrès réalisés dans ce domaine, mais leur demandait de laisser au nouveau directeur le temps de prendre les choses en main. Le secrétariat serait alors mieux à même de répondre à certaines des questions posées.

144. En ce qui concernait le fait que le rapport avait été présenté oralement, la Directrice générale a rappelé aux délégations la résolution par laquelle l'Assemblée générale avait invité les organismes à présenter des rapports oraux aussi souvent que possible. Elle a ajouté que le rapport oral permettait au secrétariat de communiquer au Conseil les informations les plus récentes.

145. La Directrice générale a indiqué qu'elle prenait le rôle du Bureau très au sérieux, car il pouvait non seulement aider les chefs de service à déceler d'éventuelles malversations, mais également à les prévenir. Elle a formulé l'espoir qu'à terme, les contrôles permettraient non seulement de déceler les problèmes, mais de travailler en étroite collaboration avec le secrétariat pour y trouver des solutions. Elle a enfin indiqué que, tout au moins pour l'instant, le secrétariat avait décidé, lorsqu'une enquête s'avérait nécessaire, de faire appel au concours du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU.

J. Rapport intérimaire sur l'audit du bureau de pays de l'UNICEF au Kenya

146. La Directrice générale a exposé oralement les mesures de suivi prises à l'issue de cet audit. Elle a indiqué qu'elle s'était récemment rendue au Kenya où elle s'était entretenue avec des membres du personnel et des donateurs. Le programme avait été mis "en observation", mais des progrès sensibles avaient été enregistrés. Lors de l'examen à mi-parcours réalisé en mai, il avait été décidé de restructurer le programme. Elle a indiqué que le rapport intérimaire était présenté oralement mais qu'un contrôle de suivi devait avoir lieu en septembre 1996, et qu'un rapport écrit serait présenté au Conseil à sa première session ordinaire en janvier 1997.

147. Sur les 67 recommandations des vérificateurs, 36 avaient été appliquées et 31 étaient à différents stades d'exécution. Trente fonctionnaires avaient cessé leurs fonctions (23 avaient été renvoyés sans préavis, cinq avaient démissionné et deux contrats n'avaient pas été renouvelés). Des dossiers avaient été remis aux autorités locales pour qu'elles procèdent, le cas échéant, à des poursuites judiciaires. Le litige avec deux fournisseurs relatif à un trop-perçu de 80 000 dollars avait été réglé. Les trois rapports à des donateurs qui restaient à soumettre avaient été achevés et les donateurs avaient été invités à participer à un déjeuner d'information.

148. Une délégation a souhaité recevoir un rapport écrit et avoir des informations sur les mécanismes de contrôle supplémentaires qui avaient été mis en place. Elle a également demandé si d'autres bureaux avaient fait l'objet de contrôles de gestion, et, dans l'affirmative, lesquels. Elle a demandé qu'on lui fasse tenir une copie de l'accord conclu avec les organisations non gouvernementales. La Directrice générale a indiqué qu'elle distribuerait un document récapitulatif donnant toutes les informations requises. À la question de savoir si d'autres contrôles avaient permis de déceler des problèmes de même nature, elle a répondu qu'elle ne connaissait pas de situation d'une ampleur comparable, fût-ce de très loin, à celle révélée par l'audit du bureau du Kenya.

K. Rapports des réunions du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

149. Le Conseil d'administration était saisi des rapports de la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, tenue au siège de l'UNESCO les 6 et 7 mai (E/ICEF/1996/P/L.63) et de la réunion du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, tenue au siège de l'OMS les 15 et 16 mai (E/ICEF/1996/P/L.64). Ces rapports ont été présentés par le Président du Conseil d'administration (voir le compte rendu analytique des débats publié sous la cote E/ICEF/1996/CRP.21).

150. Diverses délégations ont souligné l'importance de la collaboration entre l'UNESCO et l'UNICEF dans le domaine de l'éducation de base, tout en demandant que cette collaboration soit renforcée, de manière à éviter les doubles emplois et les actions non coordonnées. On a souligné la contribution essentielle que les réunions du Comité mixte apportaient au renforcement du dialogue et à l'amélioration constante de la planification et de l'exécution d'activités communes par les deux organisations dans le domaine de l'éducation.

151. Les participants ont mis l'accent sur trois recommandations du Comité mixte selon lesquelles les deux organismes étaient priés de : a) renforcer le partenariat entre l'école et la communauté et sensibiliser davantage la société civile à l'importance de l'éducation de base dans l'exercice de ses responsabilités; b) s'employer à améliorer les statistiques relatives à l'éducation et la disponibilité d'informations plus fiables sur le secteur éducatif en général; et c) s'assurer que tout programme de secours comporte un solide élément éducation, cet aspect étant souvent négligé dans les opérations de ce type. L'UNESCO et l'UNICEF ont été invités à tenir des consultations approfondies avec les pays en vue de la définition et de l'exécution de ces activités et d'autres activités communes. La nécessité d'aller au-delà des questions d'ordre général et de préciser le rôle du Comité mixte dans le processus de réforme de l'éducation au niveau des pays a également été soulignée (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/23).

152. Les participants ont appelé l'attention sur le fait que les documents leur étaient parvenus tardivement, ce qui les avaient empêchés d'examiner et d'analyser sérieusement les rapports du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation et du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires. À la demande de plusieurs délégations, il a donc été décidé que ces rapports seraient de nouveau examinés lors de la troisième session ordinaire de septembre.

153. Quatre délégations ont formulé des observations sur le rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires, et ont toutes souligné qu'il importait que l'UNICEF et l'OMS continuent d'entretenir des relations étroites. Une délégation a notamment mis l'accent sur la complémentarité de leurs missions, et afin que leurs relations au niveau technique soient encore renforcées, a recommandé la création au siège de l'UNICEF d'un service commun pour les questions de santé.

154. Toutes les délégations ont souligné l'importance du rôle du Comité mixte. Toutefois, deux orateurs se sont interrogés sur la manière dont le Conseil pourrait le plus utilement traiter des problèmes soulevés lors des réunions des comités mixtes, et il a été décidé que le Conseil examinerait la question à sa session de septembre.

155. Une délégation a par ailleurs estimé qu'il fallait optimiser les interventions des organismes des Nations Unies dans le domaine de la santé, en associant les importants partenaires que sont la Banque mondiale et le FNUAP aux activités conjointes de l'UNICEF et de l'OMS. Un autre orateur a jugé que le rapport n'était pas suffisamment axé sur l'avenir, contrairement à la stratégie en matière de santé récemment adoptée par l'UNICEF. De l'avis d'une délégation, les parties du rapport consacrées à la santé des femmes et aux leçons tirées de l'expérience étaient particulièrement importantes. Deux délégations se sont déclarées préoccupées par le peu de progrès réalisés dans le domaine de la santé maternelle et génésique. L'une d'elles a déclaré que les échecs et succès passés montraient bien l'impérieuse nécessité de faire des progrès pour réaliser

les objectifs fixés, grâce à une collaboration continue entre l'UNICEF et l'OMS. La même délégation a en outre souligné la nécessité pour l'UNICEF et l'OMS de conclure un mémorandum d'accord concernant les situations d'urgence, dans lequel les rôles respectifs des deux organismes seraient clairement définis, ce en vue d'une utilisation optimale de leurs capacités respectives.

156. Le secrétariat a pris note avec satisfaction des vues du Conseil d'administration et a réaffirmé que cette réunion du Comité mixte – la première à laquelle la nouvelle Directrice générale ait participé – avait été extrêmement utile et avait notamment contribué à renforcer l'étroite collaboration entre les deux organismes. L'importance accordée aux centres de santé de district et à une approche plus intégrée de la santé des enfants et des femmes était conforme à la nouvelle stratégie de l'UNICEF en matière de santé. Il a confirmé être disposé à examiner, à la prochaine session du Conseil, la manière dont le Conseil pourrait traiter des problèmes soulevés par les comités mixtes (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/24).

L. Rapport du Groupe de travail sur la documentation

157. Le rapport intérimaire du Groupe de travail sur la documentation (E/ICEF/1996/17) a été présenté par le délégué de la France, représentant le groupe linguistique français au sein du groupe occidental. Il a indiqué que le Groupe de travail avait fait porter l'essentiel de ses efforts des derniers mois sur la longueur des documents, sur les délais de présentation au Bureau des services de conférence et services d'appui de l'ONU, et sur les conditions auxquelles il faudrait satisfaire pour diffuser la documentation aux délégations par voie électronique. Le Groupe de travail avait convenu que les secrétariats intéressés (PNUD/FNUAP et UNICEF) devraient limiter la longueur des documents au nombre de pages fixé par l'Assemblée générale, 24 ou 36 selon le cas.

158. Prenant la parole au nom de sa délégation, le représentant de la France a suggéré la possibilité de remettre à une session ultérieure du Conseil l'examen des longs documents qui ne seraient pas prêts dans toutes les langues six semaines à l'avance, comme prescrit. Il a demandé que les documents soient plus précis, plus concis et plus analytiques, les statistiques détaillées pouvant toujours être jointes dans un additif au document proprement dit. Il a indiqué aussi, bien que cet aspect déborde le mandat du Groupe de travail, qu'il serait bon que le Conseil réorganise le calendrier de ses travaux de façon qu'il soit plus aisé pour le secrétariat de préparer la documentation en temps utile. Il a suggéré pour finir la possibilité qu'afin d'aider les pays qui ne sont pas équipés pour recevoir la documentation par voie électronique, le secrétariat la transmette dans les capitales des pays membres du Conseil d'administration par le biais du réseau de bureaux extérieurs.

159. Une autre délégation a estimé que le Conseil d'administration devrait réduire le volume global de la documentation. Il devrait examiner systématiquement si les documents demandés et prévus au calendrier sont tous nécessaires, et lesquels pourraient être combinés. Cette délégation pensait que le Groupe de travail chargé des relations entre le Conseil d'administration et le secrétariat pourrait étudier la question. S'agissant de la diffusion simultanée dans toutes les langues, elle ne voyait pas de raison d'attendre que toutes les versions soient prêtes pour diffuser les versions disponibles. Elle a fait observer que le transfert électronique de la documentation n'exigeait pas des investissements considérables.

160. Une délégation a félicité l'UNICEF des excellents résultats obtenus, tout en affirmant qu'il restait des améliorations à apporter. Tout en reconnaissant pleinement l'importance de la diffusion simultanée des documents, cette délégation a fait valoir néanmoins qu'il fallait faire preuve d'une certaine souplesse, diffusant des avant-tirages lorsqu'on ne pouvait l'éviter, et les documents principaux dès que possible, dans les trois langues de travail.

161. Une représentante, louant les efforts déployés par le secrétariat pour accélérer la diffusion simultanée des documents, a rappelé que même si par l'intermédiaire de l'UNICEF, les documents pouvaient être envoyés par voie électronique dans la capitale de son pays, ils n'auraient d'utilité que s'ils étaient envoyés dans les différentes versions linguistiques, ce qui préoccupait sa délégation.

162. Le Secrétaire du Conseil d'administration a donné lecture de la décision récemment adoptée sur ce point de l'ordre du jour par le Conseil d'administration du PNUD, par laquelle celui-ci encourageait le Groupe de travail à mener à bien ses travaux et à présenter ses recommandations lors de la troisième session ordinaire, en septembre (pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir chap. IV, décision 1996/25).

M. Remise du Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996

163. Le Président et la Directrice générale ont prononcé de brèves allocutions pour féliciter le Centre régional pour le développement et la santé (CREDESA) du Bénin d'avoir remporté le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996. Le professeur Alinouhou a accepté le prix au nom du Centre.

N. Questions diverses

Tournée d'inspection de membres du Conseil

164. Le rapport relatif à la tournée d'inspection effectuée par des membres du Conseil au Kazakstan et au Kirghizistan, du 20 avril au 3 mai 1996 (E/ICEF/1996/CRP.23, en anglais uniquement) a été présenté par le chef de la mission et Vice-Président du Conseil, qui a exposé les quatre principaux groupes de problèmes qui avaient été abordés : a) la nature des actions entreprises dans le cadre des programmes de l'UNICEF dans les deux pays; b) la coordination et la coopération interinstitutions; c) l'organisation, la structuration, le personnel et l'administration dans la zone visée; et d) les questions budgétaires.

165. Le Vice-Président a indiqué qu'au cours de ce voyage, les membres du Conseil avaient pu se faire une idée fort utile du travail du Fonds. L'excellent programme détaillé qu'avait préparé au Bureau de zone et dans les bureaux auxiliaires le personnel de l'UNICEF, comportant de nombreuses visites de projets et des entretiens avec les autorités locales à tous les échelons, avait donné à la mission l'occasion de voir de près ce qui se passait dans les deux pays. La mission a exprimé sa reconnaissance à tous ceux qui avaient préparé son voyage, aussi bien aux représentants des gouvernements centraux et des administrations locales des deux pays qu'aux fonctionnaires de l'UNICEF au siège et au Bureau de zone des républiques d'Asie centrale et du Kazakstan.

166. Le Vice-Président a observé qu'à la suite des programmes-relais (deux ans, 1993-1994) élaborés pour les cinq pays relevant du Bureau de zone, l'UNICEF avait défini pour ces pays un programme de cinq ans répondant aux principaux besoins des enfants, que le Conseil d'administration avait approuvé en 1995.

167. Cela étant, la présence de l'UNICEF semblait légitime durant la période de transition que traversent ces pays. Les programmes correspondaient aux priorités fixées par les gouvernements, et l'aide allait dans une large mesure aux groupes et aux régions les plus démunis. Les autorités centrales et locales semblaient très bien comprendre leur situation et apprécier le travail du Fonds.

168. Les programmes concernant ces cinq pays (Asie centrale et Kazakstan) pour la période 1995-1999 procédaient de la stratégie générale de l'UNICEF (prestation de services, renforcement des capacités, participation et sensibilisation) et portaient sur les secteurs sociaux traditionnels (santé maternelle et infantile, nutrition, éducation, eau et assainissement), avec mise en vedette des "objectifs de la décennie". Les programmes-relais avaient pour une bonne part permis de répondre aux situations d'urgence, alors que les programmes quinquennaux faisaient à juste titre une part beaucoup plus importante au renforcement des capacités, à la participation et à la sensibilisation.

169. Les recommandations relatives aux programmes des cinq pays visés, présentées en 1995, s'inscrivaient dans une stratégie de zone. Du fait que ces cinq pays, ayant eu un même passé économique et politique, en particulier un même système social, devaient maintenant régler les mêmes problèmes de transformation structurelle, déjà évoqués, et que les ressources allouées par le Fonds étaient assez modestes, il avait semblé judicieux de tirer parti de ces similitudes pour la programmation. Les pays avaient fait chacun l'objet de recommandations distinctes, mais les principaux problèmes étaient communs, et les programmes destinés à y répondre étaient coordonnés en vue d'une utilisation plus rentable des fonds alloués : diffusion des plans de projets et d'activités dans l'ensemble de la zone; essais opérationnels des projets lancés tout d'abord dans un seul pays; formation et orientation; communication ouverte entre les bureaux de l'UNICEF et les organisations nationales; projet de la mer d'Arak. La mission a estimé que dans cette conception des activités à l'échelle de la zone, l'argument de la valeur ajoutée se comprenait mieux et était plus convaincant que dans la perspective régionale exposée au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, en avril, dans un document qui, rédigé par nécessité en termes très généraux, n'avait pas permis de rendre compte des particularités locales. Il faudrait peut-être diversifier davantage les recommandations si on en présentait à l'avenir pour les cinq pays considérés, leurs besoins spécifiques pouvant évoluer dans des directions différentes.

170. La mission a noté que deux des pays n'avaient pas encore mis au point de note de stratégie. Il a été signalé également que la coordination des activités des Nations Unies sous les auspices du PNUD dans ces deux pays avait laissé à la mission des impressions mixtes.

171. Au Kazakstan, la coordination ordinaire en bonne et due forme ne faisait que s'amorcer. Cependant, la plupart des organismes étant depuis peu installés dans les mêmes locaux, la coordination spontanée était désormais possible. Le bureau de projet de l'UNICEF, jusque-là installé provisoirement à l'hôtel, avait emménagé dans des locaux séparés en 1994. Dans la mesure où les économies seraient appréciables, on devrait envisager de transférer le bureau dans les locaux communs.

172. Au Kirghizistan, la coordination des activités des Nations Unies sous la conduite du représentant résident du PNUD semblait être entrée dans les moeurs et fonctionner de manière satisfaisante. Les rencontres entre les organismes

des Nations Unies et les autres bailleurs de fonds étaient fréquentes et régulières. Ce n'était que tout récemment que le Kirghizistan voyait apparaître une nouvelle société civile, phénomène que l'UNICEF soutenait activement. Le pays comptait un nombre appréciable d'organisations non gouvernementales : quelque 250 s'étaient constituées ces dernières années. Ce n'étaient toutefois pas toutes des ONG au sens habituel : la base sociale de certaines d'entre elles n'était pas bien définie, ou était inexistante. L'UNICEF apportait son aide au "Fonds kirghize pour les enfants", qui menait plusieurs activités de publicité pour faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant. Il l'aidait en outre à mettre en place le réseau d'information sur l'action sociale, base de données sur les ONG locales et internationales et leurs activités.

173. Au Kazakstan, l'UNICEF collaborait avec une ONG très puissante, placée sous la direction de l'épouse du Président, qui collectait très efficacement les fonds.

174. Lorsque la mission était arrivée au Kazakstan, elle était assez sceptique sur les raisons ayant porté à implanter le bureau de zone à l'extérieur, et sur le bien-fondé de ces modalités. Elle avait pu faire à cet égard les constatations suivantes. Au moment où l'opération avait été approuvée, en 1993, une grande opération d'urgence pour l'Afghanistan était gérée depuis Islamabad (le représentant actuel pour la zone des cinq pays visés était aussi à l'époque représentant en Afghanistan). Le Bureau de zone disposait à l'heure actuelle d'une bonne équipe de spécialistes dirigée par un représentant de zone ayant une solide expérience des programmes.

175. Le Kazakstan avait en fait décidé de transférer officiellement sa capitale à Akmola, au centre du pays. On ne savait toutefois pas quand les organismes des Nations Unies devraient y être transférés.

176. La nature et l'ampleur des activités dans les cinq pays de la zone après 1999 étaient pour l'instant indéterminées, mais l'organisation des opérations dans ces pays était suffisamment souple pour être adaptée à l'évolution de la situation.

177. Malgré le scepticisme suscité à l'origine par l'emplacement du Bureau de zone, la mission a pu constater que, si l'on envisageait un transfert à l'avenir, il faudrait mûrement en peser les avantages et les inconvénients. Pour l'instant, le sentiment de la mission était que dans une situation mouvante et incertaine, le recours à un bureau de zone semblait une solution suffisamment souple et rationnelle.

178. Il a été mentionné à cet égard que les activités de zone devraient être considérées comme des activités sous-régionales, complétant et appuyant le travail du bureau régional nouvellement créé à Genève.

179. La mission a fait valoir qu'il importait de mettre en évidence à l'échelon des pays les problèmes budgétaires à prendre en compte à mesure que progressaient l'intégration des bureaux de pays au budget et l'harmonisation générale des budgets des organismes des Nations Unies.

180. Enfin, le Vice-Président a évoqué la planification des tournées d'inspection de membres du Conseil d'administration. Il faudrait que ces derniers aient la possibilité de se familiariser avec l'action de l'UNICEF dans les pays où son intervention était récente. La mission a recommandé d'entamer très longtemps à l'avance la planification des tournées, et de faire intervenir

très tôt les participants dans la définition précise du mandat des missions. Il pouvait être utile de rencontrer très tôt le fonctionnaire compétent du siège. Il importait aussi de bien tirer parti du mandat général des tournées d'inspection pour en préciser l'objet et la nature aux membres de la mission et aux services compétents de l'UNICEF, de façon à répondre aux attentes légitimes de part et d'autre. Il faudrait fournir aux membres d'une mission, avant leur départ, le plus de renseignements possible, et notamment des organigrammes à jour des bureaux extérieurs de l'UNICEF. De même, il faudrait obtenir au siège du PNUD des renseignements sur les autres activités des Nations Unies et les activités connexes menées dans les pays faisant l'objet de la tournée.

181. La mission qui s'était rendue au Kazakhstan et au Kirghizistan était plus nombreuse qu'à l'accoutumée, puisqu'elle comptait 10 membres. La mission avait été un succès, mais il était néanmoins recommandé de ne pas dépasser cinq à six personnes à l'avenir, pour éviter de surcharger les bureaux extérieurs, surtout du point de vue logistique. Une équipe moins nombreuse pourrait par ailleurs travailler de manière plus spontanée, dans son propre intérêt.

182. Les réunions préparatoires et les comptes rendus oraux des bureaux extérieurs étaient essentiels au cours de la tournée, et devraient être considérés comme hautement prioritaires à l'avenir. Pour faciliter aux missions la rédaction des rapports, il pourrait être utile de mettre au point une structure type et une liste récapitulative, dont on pourrait discuter avant le départ et qui offriraient au cours de la tournée des outils de référence souples.

183. Un membre de la mission, appuyant le rapport du Vice-Président, a noté que l'organisation actuelle de zone semblait tout à fait rentable, permettant aux cinq pays d'avoir tous recours aux compétences et aux services de spécialistes des divers secteurs, ce qui serait impossible s'ils ne les partageaient pas. Il a été souligné par ailleurs que le Bureau de zone jouait un rôle important dans la région nouvellement créée, sous la direction du bureau régional, chargé de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes. Il faudrait préciser la répartition des attributions entre les deux bureaux. Cette délégation a en outre exprimé sa reconnaissance au Bureau de zone pour l'organisation efficace de la tournée d'inspection.

184. Un autre membre de la mission a remercié le personnel de l'UNICEF, sur place et au siège, dont le travail avait permis le succès de la mission. Il a noté les hautes compétences et le professionnalisme des fonctionnaires considérés.

185. Pour une délégation, il était très important que la mission ait reconnu dans son rapport le bien-fondé des activités de l'UNICEF dans les pays intéressés. Cette délégation a noté aussi qu'il convenait de bien souligner que le bureau régional nouvellement créé était appelé à aider non seulement les pays bénéficiant de programmes de l'UNICEF, mais aussi tous les autres pays de la région.

186. Se félicitant du rapport de la mission, un représentant d'un des pays où elle s'était rendue a indiqué toute l'importance qu'il attachait aux voyages qu'avaient récemment effectués la Directrice générale de l'UNICEF et des membres du Conseil d'administration, ce qui leur avait permis de mieux mesurer la difficile situation des enfants et celle du pays, ainsi que d'observer les programmes novateurs qui se mettaient en place. Il a été mentionné à ce propos que l'adoption de la perspective régionale et la création du bureau régional

marquaient une étape importante vers la satisfaction des besoins des pays de la région. Un autre représentant a évoqué les aspects budgétaires des missions.

Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

187. Le Directeur général adjoint, M. Stephen Lewis, a consacré un exposé à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. L'UNICEF avait participé, avec une vingtaine d'autres organismes des Nations Unies, à la réunion du Comité directeur de l'Initiative spéciale, tenue le 29 avril à Nairobi, qui avait été la première depuis le lancement officiel de l'Initiative le 15 mars. Les participants avaient pu étudier le lancement et l'état d'avancement des activités, préciser plusieurs points soulevés depuis le lancement, déterminer les éléments qui devraient entrer dans une stratégie de mobilisation politique, définir les prochaines étapes de la mise en oeuvre de l'Initiative et rédiger un rapport intérimaire à l'intention du Comité administratif de coordination. Il avait été convenu à la réunion du CAC des 29 et 30 avril que les étapes suivantes seraient consacrées à la planification de la mise en oeuvre, aux moyens d'intervenir à très bref délai de manière à obtenir rapidement des résultats dans plusieurs cas, à l'intégration et à l'adaptation à l'Initiative spéciale des interventions en cours qui s'y prêtent, à la dynamisation de la participation de gouvernements de pays d'Afrique, au financement de diverses activités et au choix des pays où l'Initiative serait mise en oeuvre en priorité.

188. Le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF participait à 7 des 13 groupes de travail créés pour encadrer la mise en oeuvre de l'Initiative (eau, sécurité alimentaire, consolidation de la paix et règlement des conflits, éducation de base, santé, allégement de la dette, nouvelles modalités de partenariat), et qu'il était chargé, avec le concours d'un représentant du PNUD, d'encadrer la mobilisation du soutien politique. Le Comité directeur avait précisé les attributions respectives des groupes de travail, des organismes dont relevaient ces derniers, et des organismes apportant leur coopération. Il avait été décidé que les problèmes de parité entre hommes et femmes, qui transcendent les classifications sectorielles, devaient être organiquement intégrés aux programmes, et que le renforcement des capacités devait être une composante essentielle des activités dans tous les secteurs. On avait déjà bien avancé dans plusieurs domaines, et les groupes de travail s'employaient maintenant à formuler des stratégies de mise en oeuvre de l'Initiative, en étroite coopération avec les gouvernements des pays d'Afrique, dont elles devaient traduire les priorités tout en les laissant prendre leurs propres initiatives.

189. Les réunions du Comité directeur et du Comité administratif de coordination avaient été l'occasion de réaffirmer avec force le soutien du système des Nations Unies à l'Initiative spéciale, et de concentrer la réflexion sur les modalités d'une mise en oeuvre efficace et rapide. Le CAC procéderait en octobre 1996 à un premier examen des progrès accomplis.

190. L'UNICEF, selon le Directeur général adjoint, considérait l'Initiative spéciale comme liée au suivi du Sommet mondial pour les enfants et aux dispositions prises pour donner suite aux grandes conférences internationales. L'UNICEF jouerait un rôle global essentiel à cet égard, puisque trois éléments (éducation, santé et eau) représentaient près de 90 % des 25 milliards de dollars correspondant aux dépenses qui avaient été identifiées. Il faudrait donc chiffrer les besoins de financement, faciliter la réaffectation des ressources et la mobilisation d'apports extérieurs supplémentaires, ainsi que mobiliser des ressources nationales.

191. Le Directeur général adjoint a reconnu qu'il serait crucial, pour que l'Initiative spéciale soit couronnée de succès, de mobiliser l'appui de la communauté internationale tout entière : c'était pourquoi le Secrétaire général avait décidé de réunir le 2 juillet à Genève les gouvernements donateurs et les autres bailleurs de fonds, afin que gouvernements et institutions puissent débattre de l'ampleur et des répercussions financières de l'Initiative. L'UNICEF serait représenté à cette réunion par sa Directrice générale.

192. Le Directeur général adjoint a rendu compte d'une réunion tenue à Abidjan en avril entre représentants de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'OMS, de l'UNESCO et de gouvernements, qui avaient étudié les programmes et la programmation dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il a ajouté que les bureaux de pays de l'UNICEF avaient entamé des discussions avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de définir les modalités qui permettraient de faire passer l'Initiative au stade opérationnel dans les pays. On élaborait dans ce but des mécanismes de planification, d'exécution et de suivi qui s'inscriraient dans les programmes d'investissement sectoriel. L'Initiative spéciale avait par ailleurs cristallisé l'attention lors des réunions de représentants régionaux, où avaient été définies les mesures essentielles propres à la rendre opérationnelle. En conclusion, le Directeur général adjoint a indiqué que l'UNICEF avait participé à des réunions régionales et sous-régionales où des organismes des Nations Unies et des gouvernements avaient cherché à définir plus précisément les modalités détaillées de suivi à l'échelon des pays.

193. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont estimé que, les initiatives en faveur de l'Afrique étant déjà nombreuses, il fallait absolument intégrer les activités de l'Initiative spéciale aux actions déjà en place. Ils ont mentionné en particulier le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, programme de développement déjà très vaste. On risquait d'avoir l'impression que l'Initiative spéciale viendrait remplacer le nouvel Ordre du jour, alors qu'au contraire elle devait s'inscrire dans l'ensemble de l'action des gouvernements des pays d'Afrique, et des efforts déployés en vue de mobiliser des ressources pour les services sociaux de base, conformément à l'initiative "20 %/20 %". Il faudrait aussi prendre en compte dans l'Initiative spéciale les résultats de la réunion d'Oslo sur l'initiative "20 %/20 %".

194. Le Directeur général adjoint a répondu en disant que lors du lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, le Secrétaire général avait précisé qu'elle s'inscrivait dans le nouvel Ordre du jour et ne viendrait pas se substituer ni à ses principes, ni au travail accompli grâce au nouvel Ordre du jour, qui avait pris le relais d'autres programmes des Nations Unies en faveur de l'Afrique. On se référait constamment au nouvel Ordre du jour, et l'on travaillait dans ce contexte général, mais l'Initiative spéciale n'en avait pas moins pris une importance prioritaire. On pouvait dire en quelque sorte que la référence au nouvel Ordre du jour était obligatoire, mais que c'étaient les composantes de l'Initiative spéciale qui semblaient retenir toute l'attention des gouvernements africains et des organisations. Le Directeur général adjoint s'est associé aux observations relatives à l'initiative "20 %/20 %". Tous s'accordaient, semblait-il, à y voir une initiative d'importance, à laquelle l'expérience de la réunion en Norvège avait été très utile.

195. Une délégation a jugé encourageant que la coordination soit étroite entre les principaux partenaires potentiels en matière de ressources, de domaines

d'aide et de mobilisation des populations visées. Les bénéficiaires auraient ainsi le sentiment de conserver la maîtrise des programmes qui les touchaient le plus. Cette délégation a suggéré de continuer à laisser le choix des domaines prioritaires aux pays considérés.

196. Le Directeur général adjoint a répondu que, s'agissant de la maîtrise africaine de l'Initiative spéciale, certains ministres et gouvernements africains avaient laissé entendre qu'ils souhaitaient l'exercer plus activement en participant beaucoup plus directement à toutes les activités de planification à l'échelon national, ce que tous s'étaient accordés à juger souhaitable. Le Comité administratif de coordination examinait actuellement l'ensemble de la question. Le Directeur général adjoint a indiqué en outre que des discussions à l'échelon régional étaient en cours dans les organismes et entre eux, ainsi que des débats approfondis, pays par pays, sur les domaines prioritaires et les modalités d'exécution.

197. Un membre du Conseil, qui a rappelé que son gouvernement avait préconisé l'allocation de ressources plus importantes pour l'Afrique, n'en avait pas moins du mal à comprendre comment l'Initiative spéciale permettrait de mobiliser des ressources supplémentaires. Il estimait pour sa part que l'Initiative devrait pour réussir avoir d'autres atouts, par exemple un meilleur rapport coûts-avantages. Une stratégie plus cohérente pourrait être définie par les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux de concert avec les gouvernements bénéficiaires et les organisations régionales, de manière qu'on puisse tirer un meilleur parti des ressources.

198. À propos des ressources supplémentaires, le Directeur général adjoint a rappelé qu'au moment du lancement de l'Initiative spéciale, le Président de la Banque mondiale avait dit qu'il prévoyait au mieux 20 % d'apports additionnels. Il semblait généralement admis qu'il s'agissait surtout de réaffecter ou d'allouer de manière différente des fonds existants, ou des fonds que la Banque mobiliserait en faisant appel aux sources prévues. On espérait améliorer la qualité de l'usage fait de ces ressources, grâce à une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies et avec les bailleurs de fonds bilatéraux. Le Directeur général adjoint a fait observer par ailleurs que c'était la première fois que les organismes des Nations Unies avaient poussé aussi loin la coordination des actions menées dans le cadre d'un effort aussi concerté en faveur de l'Afrique. C'était en tout état de cause la première fois que les institutions internationales de financement étaient intégrées si étroitement à une action des Nations Unies.

Projet d'ordre du jour provisoire pour la troisième session ordinaire (septembre)

199. Le Secrétaire du Conseil d'administration a passé en revue le projet d'ordre du jour provisoire pour la troisième session ordinaire, en septembre, qui avait été établi sur la base de la décision 1995/38 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) et des demandes présentées par les membres du Conseil depuis la troisième session ordinaire de 1995.

200. Le Secrétaire du Conseil a appelé l'attention sur le point 3 de l'ordre du jour, qui portait sur les propositions concernant la coopération de l'UNICEF et les examens des programmes, rappelant que, selon ce qui avait été décidé à la première session ordinaire de 1995 (décision 1995/8), le Conseil approuverait les recommandations finales relatives aux programmes de pays selon la procédure d'approbation tacite. Au cas où un membre du Conseil souhaiterait que le

Conseil débattre d'un programme de pays donné, il lui faudrait en informer le secrétariat par écrit avant la réunion. Le Bureau avait convenu que ces demandes devraient être présentées au plus tard le 12 septembre. La Directrice générale a ajouté que cette date était aussi rapprochée de la session qu'il se pouvait, engageant toutefois les délégations à soumettre leurs demandes plus tôt, pour que le secrétariat ait le temps de préparer une réponse aussi complète que possible.

201. À propos du point 12 de l'ordre du jour, portant sur la suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil économique et social, le Secrétaire a rappelé aux délégations que la session du Conseil se prolongerait au-delà de la date limite fixée pour la présentation des documents aux services de l'ONU chargés de les faire traduire, reproduire et diffuser. Il a donc été proposé de reporter l'examen de ce point à la première session ordinaire de 1997 et il en a été ainsi décidé.

202. Le Secrétaire du Conseil a annoncé qu'une réunion officieuse serait consacrée aux activités de lutte contre le VIH et le sida, avec la participation du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et des autres partenaires. Il a également annoncé la date d'autres réunions : le 27 juin, une réunion sur les relations entre le Conseil et le secrétariat, et le 4 septembre, une réunion d'information préluant à la troisième session ordinaire. La date de la réunion officieuse commune consacrée à l'harmonisation de la présentation des budgets serait annoncée ultérieurement.

O. Déclarations finales de la Directrice générale
et du Président du Conseil d'administration

203. La Directrice générale a constaté que le Conseil d'administration avait accompli une tâche considérable au cours de son débat de fond, ce qui ne l'avait pas empêché d'achever ses travaux avant la date indiquée sur son calendrier. Le Conseil avait commémoré le cinquantenaire par un programme à la fois profond et distrayant (voir plus loin, par. 208 à 213), salué l'oeuvre d'un partenaire non gouvernemental d'Afrique en remettant le prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 1996 au CREDESA, et honoré la mémoire du défunt James Grant en donnant son nom à la place voisine de la Maison de l'UNICEF. Le Conseil avait également pris un certain nombre de décisions d'importance cruciale pour le travail futur de l'UNICEF. Le plan à moyen terme, en particulier, offrirait un cadre souple pour appuyer les programmes du Fonds. Le large échange de vues consacré à la stratégie d'aide aux enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection avait tracé l'orientation de la mise en oeuvre de la stratégie. La Convention relative aux droits de l'enfant, qui offrait la meilleure garantie de protection de l'enfance, serait l'instrument qui guiderait les interventions.

204. La Directrice générale a évoqué le personnel des bureaux de pays qui, dans le monde entier, est souvent appelé à travailler dans des conditions difficiles, voire dangereuses, et la tradition qui veut qu'à la session annuelle, on rende hommage aux efforts exceptionnels. Elle a annoncé à ce propos que le Prix du personnel pour 1996 était décerné à l'Association du personnel du bureau de l'UNICEF au Burundi, qui s'était employée à instaurer et à maintenir la sécurité et l'optimisme sur les lieux de travail, dans les conditions extrêmement difficiles et complexes qu'avait connues ce pays. La Directrice générale a souligné que l'Association du personnel avait fait preuve d'efficacité et de dynamisme en coopérant avec l'administration pour faire en sorte que la sécurité du personnel soit constamment prise en compte dans la planification de toutes les activités. L'Association avait déployé des efforts soutenus pour maintenir

la cohésion et le moral du personnel, surtout dans les moments de crise aiguë, en suscitant un esprit d'équipe et en mettant en place des structures de soutien solides pour aider le personnel à surmonter les crises. On avait pu grâce à son concours obtenir des résultats très appréciables dans des conditions épuisantes tant elles étaient complexes et difficiles.

205. La Directrice générale a remercié plusieurs personnes de leur concours au Conseil et de l'appui qu'elle en avait reçu depuis un an. Mme Mitra Vasisht, de l'Inde, qui avait été jusqu'à une date récente Vice-Présidente du Conseil, avait quitté la fonction publique pour un poste au FNUAP. M. Jan Top Christensen, du Danemark, actuellement Vice-Président du Conseil, s'apprêtait à regagner Copenhague pour y exercer des fonctions au Ministère danois des affaires étrangères. M. Lennarth Hjelmaker, qui avait été l'année précédente Vice-Président du Conseil, avait été nommé Ambassadeur de Suède au Zimbabwe. Elle les a remerciés de leur participation active au Conseil, et leur a adressé tous ses vœux de succès dans leurs nouvelles fonctions. Elle a également félicité M. François Rémy, Président du Comité français pour l'UNICEF, qui prenait sa retraite, et a exprimé ses condoléances à la délégation suisse à l'occasion du décès du Dr. Hans Conzett, fondateur du Comité suisse pour l'UNICEF.

206. Enfin, elle a rendu hommage à M. Kul Gautam, Directeur de la Division des programmes, qui prenait un congé sabbatique d'études d'un an. M. Gautam, qui avait occupé ce poste depuis 1993, avait exercé l'année passée les fonctions de Directeur général adjoint par intérim (programmes) et avait dirigé l'équipe du projet sur les structures de responsabilité. À l'issue de son congé, il reviendrait à l'UNICEF prêt à s'attaquer à de nouvelles tâches.

207. Le Président du Conseil a observé que la session avait été marquée par plusieurs événements importants, notamment la célébration du cinquantenaire de l'UNICEF, la célébration de la Journée de l'enfant africain et l'inauguration de la place James Grant à côté de la Maison de l'UNICEF. Toutes ces manifestations illustraient la reconnaissance et le soutien indéfectibles apportés à l'UNICEF par les administrations nationales et locales, les organisations non gouvernementales et le grand public. Le Conseil avait adopté un certain nombre de décisions importantes, notamment sur le plan à moyen terme, les enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection, et le cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF. Le Président espérait que toutes ces décisions donneraient au Fonds les moyens de mieux répondre aux besoins des enfants. La session avait en outre démontré la volonté de dialogue et de coopération étroite entre le secrétariat et le Conseil d'administration, dont le débat sur le plan à moyen terme était une bonne illustration. Le Président a déclaré qu'en attribuant le Prix du personnel à l'équipe de l'UNICEF au Burundi, la Directrice générale avait rappelé au Conseil le dur travail et le dévouement des collaborateurs de l'UNICEF dans le monde entier.

III. CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'UNICEF

208. Le cinquantième anniversaire de l'UNICEF a donné lieu le mercredi 19 juin à une cérémonie dans la salle du Conseil de tutelle. Les membres du Conseil d'administration, les délégations d'observateurs, les représentants des comités nationaux et des organisations non gouvernementales avaient tous été invités à y assister, de même que les hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies.

209. Dans son allocution de bienvenue, le Président du Conseil d'administration a déclaré que le nombre des invités représentant toute une diversité de membres de la famille de l'UNICEF (gouvernements de pays en développement et de pays industrialisés, autres organismes des Nations Unies, comités nationaux, ONG, ambassadeurs itinérants et personnel du Fonds) illustre bien l'importance acquise par l'UNICEF auprès de la communauté internationale au fil des 50 dernières années. Le grand public n'avait pas été en reste, car il avait été pour le Fonds un allié précieux dont le soutien ne s'était pas démenti. La place la plus importante allait bien évidemment, a-t-il ajouté, aux dizaines de milliers d'enfants et de femmes qui avaient bénéficié de l'aide apportée par l'UNICEF, à commencer par les enfants de la région du Président lui-même, l'Europe de l'Est, qui avaient reçu des vivres et des vêtements au lendemain de la seconde guerre mondiale.

210. À l'heure actuelle, la mission de l'UNICEF avait pris une ampleur nouvelle, puisque le Fonds s'employait à assurer non seulement la survie, mais aussi la protection et le développement des enfants. La réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants progressait régulièrement, et la communauté internationale avait prouvé son attachement à la cause des enfants, puisque la Convention relative aux droits de l'enfant avait fait l'objet d'une ratification quasi universelle. Malgré tout le travail accompli et en dépit des meilleures intentions, il y avait encore trop d'enfants, dans les pays industrialisés comme en développement, qui étaient menacés par la malnutrition, la maladie, l'analphabétisme, l'exploitation et l'abus des drogues. Le Président a demandé aux délégations, au moment où elles célébraient le cinquantenaire de l'UNICEF, de ne pas oublier qu'en tant que membres de la famille de l'UNICEF, elles portaient une responsabilité particulière à l'égard de ces enfants.

211. M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable, a donné lecture d'un message du Secrétaire général félicitant l'UNICEF, le Conseil d'administration et les comités nationaux, ainsi que les autres membres de la famille de l'UNICEF, de leurs années d'efforts inlassables en faveur des enfants et des femmes. Le 30 septembre, le Secrétaire général présenterait dans un rapport à l'Assemblée générale les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés au Sommet mondial pour les enfants. Les données préliminaires permettaient de penser que de grands progrès avaient été réalisés par la plupart des pays de toutes les régions, même s'il restait beaucoup à faire. En conclusion, le Secrétaire général disait qu'il n'était pas de cause plus importante que la cause des enfants, qui représentaient l'avenir et méritaient le dévouement inébranlable de tous. L'UNICEF était l'expression même de cette cause et de ce dévouement. Au nom de l'ensemble du système des Nations Unies, le Secrétaire général lui a présenté ses sincères félicitations à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

212. Mme Margaret Catley-Carson, Présidente du Conseil de la population, et M. Olara Otunna, Président de l'Académie mondiale pour la paix, ont pris la parole après avoir été présentés brièvement par la Directrice générale.

213. Un concert du Yamaha Junior Original a suivi. Six musiciens âgés de 9 à 17 ans ont exécuté leurs propres compositions instrumentales originales. Leur talent exceptionnel a été salué par une ovation qui a résonné au-delà de la salle du Conseil de tutelle. La cérémonie, qui comprenait également une illustration audio-visuelle des activités de l'UNICEF depuis 50 ans, s'est achevée sur une réception.

IV. DÉCISIONS ADOPTÉES

1996/21. Suite donnée au Sommet mondial pour les enfants

Le Conseil d'administration

1. Exhorte tous les gouvernements qui n'ont pas encore achevé le processus d'examen des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants de le faire au cours de l'année 1996 et exhorte par ailleurs tous les pays à mettre au point des stratégies et des programmes réalisables et viables en vue d'atteindre, d'ici à l'an 2000, les objectifs pour les enfants adaptés au contexte national;

2. Demande au Directeur général, en concertation avec toutes les parties concernées, d'accorder tout son soutien au Secrétaire général pour son rapport à l'Assemblée générale, le 30 septembre 1996, concernant les progrès accomplis sur le plan de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants et d'encourager tous les partenaires à s'efforcer au maximum d'utiliser les enseignements tirés de l'examen de mi-décennie afin de mettre au point des stratégies et des initiatives permettant d'atteindre les objectifs pour l'an 2000.

Session annuelle

17 juin 1996

1996/22. Opération Cartes de voeux et opérations connexes : plan de travail et projet de budget pour 1996

A. Prévisions de dépenses pour la campagne 1996 de l'opération Cartes de voeux et des opérations connexes

Le Conseil d'administration

1. Approuve, pour l'exercice compris entre le 1er mai 1996 et le 30 avril 1997, un budget de dépenses d'un montant de 99,8 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1996/AB/L.11) :

	<u>Millions de dollars É.-U.</u>
Bureau du Directeur	0,8
Produits et commercialisation	59,6
Collecte de fonds privés	10,5
Opérations et finances	14,4
Total partiel	85,3
Dépenses hors exploitation :	
Programme de prospection de nouveaux marchés	4,0
Programme d'expansion des collectes de fonds	7,8
Frais d'exposition	0,2
Dépenses liées au déménagement de bureaux	0,7
Part de l'OCV dans les dépenses administratives de l'UNICEF	0,3
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	1,5
Total partiel	14,5
Dépenses totales ^a	99,8

^a Pour plus de précisions, voir tableau 1A du document E/ICEF/1996/AB/L.11.

2. Autorise le Directeur général :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1996/AB/L.11; à porter les dépenses aux montants indiqués dans la colonne III de ladite annexe si le produit net apparent des ventes et des collectes de fonds atteignait ce niveau; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminuait;

b) À effectuer, le cas échéant, des virements entre les rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses supplémentaires qui pourraient être nécessaires du fait des fluctuations monétaires, afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'OCV;

d) À approuver lui-même les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des membres des comités nationaux participant aux séminaires annuels sur les opérations Cartes de vœux et réunions connexes.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 1996

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er mai 1996 et le 30 avril 1997, les prévisions de recettes nettes de l'opération Cartes de vœux s'élèvent à 274,4 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II de l'annexe I du document E/ICEF/1996/AB/L.11.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. Approuve les modifications du tableau d'effectifs figurant dans le tableau 2 du document E/ICEF/1996/AB/L.11, qui se traduisent par une augmentation nette de huit postes;
2. Proroge le programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,8 millions de dollars pour 1996;
3. Proroge le programme de prospection de nouveaux marchés, avec une dotation de 4,0 millions de dollars pour 1996;
4. Proroge le programme de mise en place des comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne 10 pays, avec un budget de 1,5 million de dollars pour 1996;
5. Approuve la modification du 1er mai-30 avril au 1er janvier-31 décembre de l'exercice budgétaire de l'opération Cartes de vœux;
6. Autorise la Directrice générale à engager des dépenses durant l'exercice budgétaire de 1996 pour couvrir les coûts des marchandises livrées (production et achat de matières premières, cartes et autres produits) à concurrence de 45 millions de dollars, pour l'exercice budgétaire de 1997 comme indiqué dans le plan à moyen terme de l'opération Cartes de vœux (voir tableau 13 du document E/ICEF/1996/AB/L.11);
7. Encourage l'OCV à collaborer avec les comités nationaux afin qu'une part nettement plus grande des fonds recueillis par eux soit versée à la masse commune des ressources.

Session annuelle
19 juin 1996

- 1996/23. Rapport du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation concernant les travaux de sa cinquième réunion

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité mixte Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/UNICEF sur l'éducation concernant les travaux de sa cinquième réunion, tenue au siège de l'UNESCO à Paris, les 6 et 7 mai 1996 (E/ICEF/1996/P/L.63) et des recommandations qui y sont formulées.

Session annuelle
20 juin 1996

- 1996/24. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur les travaux de sa session extraordinaire

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Comité mixte UNICEF/Organisation mondiale de la santé (OMS) des directives sanitaires sur les travaux de sa session

/...

extraordinaire, tenue au siège de l'OMS à Genève les 15 et 16 mai 1996 (E/ICEF/1996/P/L.64) et des recommandations qui y sont formulées.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/25. Groupe de travail sur la documentation

Le Conseil d'administration

Prend note du rapport intérimaire du Groupe de travail sur la documentation et des observations y relatives qu'il a formulées à sa session annuelle de 1996, et encourage le Groupe de travail à achever ses travaux et à lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1996 un rapport assorti de recommandations.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/26. Plan à moyen terme pour la période 1996-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du plan à moyen terme (E/ICEF/1996/AB/L.10) qui constitue un cadre souple d'appui aux programmes de l'UNICEF, ainsi que des observations formulées par les délégations au cours de l'examen du rapport du Directeur général;

2. Reconnaît l'importance du lien entre la mise en oeuvre du plan à moyen terme, le processus en cours et les résultats escomptés du programme de perfectionnement des méthodes de gestion;

3. Souligne la nécessité d'engager un débat sur le financement général et l'allocation des ressources financières, y compris celle au titre des dépenses d'administration et d'appui aux programmes;

4. Encourage, dans ce contexte, le Directeur général à faire en sorte qu'au cours du plan financier à moyen terme, le montant des dépenses de gestion et d'administration ne dépasse pas le montant actuel en valeur nominale;

5. Approuve, sous réserve de la disposition énoncée ci-dessus, le plan financier à moyen terme à titre de cadre prévisionnel pour la période 1996-1999 (résumé dans le tableau 3 du document E/ICEF/1996/AB/L.10), y compris la préparation d'un budget d'un montant maximal de 332 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources, en vue de la session de 1997 du Conseil d'administration (voir rubrique 3 du tableau 2 du document E/ICEF/1996/AB/L.10). Ledit montant est fixé sous réserve que des ressources soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le présent plan demeurent viables.

Session annuelle
20 juin 1996

1996/27. Enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le document sur les politiques et les stratégies de l'UNICEF en faveur d'enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection (E/ICEF/1996/14),

Rappelant les tâches de l'UNICEF telles qu'elles sont définies dans les décisions pertinentes ainsi que dans le descriptif de la mission,

1. Approuve la perspective, les politiques et les stratégies présentées dans le document en ce qui concerne les mesures visant à protéger les enfants contre le risque d'être exploités, exposés à la violence et à de mauvais traitements, d'être abandonnés ou d'être particulièrement défavorisés d'une autre manière, soulignant que les mesures spéciales de protection devraient s'inscrire dans le contexte des droits de l'enfant;

2. Prie le Directeur exécutif de prendre les mesures nécessaires pour :

a) Incorporer les politiques et les stratégies énoncées dans le document E/ICEF/1996/14 à tous les programmes pertinents de l'UNICEF, par le recentrage et par l'élaboration de programmes de prévention et de protection en faveur de tous les enfants, en particulier de ceux qui ont besoin de mesures spéciales de protection;

b) Mettre l'UNICEF mieux en mesure d'aider les États Membres à analyser la situation des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection et à adapter des politiques et stratégies à cet effet, le cas échéant, dans le cadre du processus de programmation par pays;

c) Suivre les activités de l'UNICEF en matière d'application de ces politiques et stratégies au niveau des pays par le biais des mécanismes existants, tels que les examens à mi-parcours;

d) Renforcer le partenariat de l'UNICEF avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, la société civile et les autres entités qui s'occupent activement des problèmes des enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection;

3. Prie en outre le Directeur exécutif de lui faire rapport à sa deuxième session ordinaire de 1997 sur les mesures prises dans le contexte du paragraphe 2 ci-dessus et, en même temps, de lui soumettre un plan et un calendrier pour la suite de l'application de ces politiques et stratégies.

Session annuelle

20 juin 1996

1996/28. Cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du cadre conceptuel des interventions d'urgence de l'UNICEF (E/ICEF/1996/16);

2. Prie le secrétariat de mettre la dernière main à tous les documents opérationnels énumérés dans la décision 1996/2 [E/ICEF/1996/12 (Part I)] et de les lui présenter, à sa première session ordinaire de 1997, sous une forme intégrée mettant clairement en évidence le cadre conceptuel et ses incidences opérationnelles.

Session annuelle

20 juin 1996